

fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture



FREPPP

2019-4 - n° 45 - 5500 exemplaires - fr. 8.80

Happy



REPORTAGE

LES MURS DE L'ABBAYE D'HAUTERIVE RESPIRENT À NOUVEAU

SONDAGE

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE SUR LA FORMATION DE PLÂTRIER



Noël et la fin de l'année

Faites une pause et laissez l'année qui touche à sa fin passer en revue.

Nous vous souhaitons à vous et vos proches de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Pour la bonne collaboration et de la confiance que vous nous avez témoigné au courant de cette année, nous tenons à vous remercier chaleureusement. Que la santé, la joie et le bonheur, ainsi que de beaux moments, vous accompagnent au cours de la nouvelle année.

Vivre la qualité.



Le mot de la rédaction

ROMY HINTZ
Rédactrice en chef

La profession a mal à sa relève ! Depuis quelques années, nous déplorons un manque d'intérêt de la part des jeunes entrant en apprentissage vis-à-vis de nos professions. Des campagnes de promotion ont été, et sont toujours, menées par les associations professionnelles cantonales et par la FREPP mais les objectifs ne sont pas encore atteints.

Quels arguments faut-il valoriser pour susciter l'intérêt des jeunes de l'an 2020 ? pour les convaincre d'entamer une formation dans la branche ? et d'y rester par la suite ? Comment les séduire ? Que pourrions-nous améliorer ? ou changer ? Ces questions demeurent ouvertes... et nous sommes évidemment pre-neurs de vos idées et suggestions constructives.

Dans ce contexte de formation, la Commission plâtre, qui alimente votre magazine en articles techniques, vous sollicite aujourd'hui pour répondre à un sondage visant à mieux cibler les besoins des entreprises de plâtrerie-peinture dans la formation des apprentis. Merci d'ores et déjà d'y consacrer quelques minutes (page 27).

Bonne fin d'année colorée à tous !

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	5
2020 : Perspectives...	
REPORTAGE	6-9
Les murs de l'Abbaye d'Hauterive respirent à nouveau La passion de la couleur depuis 100 ans	
VIE ASSOCIATIVE	12-15
Compte rendu de l'assemblée générale GVEPP Compte rendu de l'assemblée générale AFEPP	
CCT-SOR	17
Salaires 2020	
JUBILÉ	18-19
L'ANEPP a fêté ses 75 ans	
PEINTURE	21-23
« Une réparation est et reste une réparation »	
PLÂTRE	24-26
Un travail efficace et ciblé avec les éléments préfabriqués	
SONDAGE	27
Questionnaire sur la formation d'apprentis plâtriers constructeurs à sec	
CHAMPIONNATS ROMANDS	30-31
Rendez-vous visite durant les championnats	
ÉCONOMIE	33-39
Une initiative populaire... populiste Faillites en série : ça suffit ! L'obligation d'annoncer les postes vacants est respectée Les requêtes patronales au nouveau Parlement	
FORMATION	41-47
Les cours de perfectionnement en Suisse romande Inscription au brevet fédéral de peintre Inscription au diplôme fédéral de plâtrier	
COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX	50-51
Inscription pour 2020	
SITUATION DU MARCHÉ	52-53
Indice suisse de la construction	

Alba®

Alba®therm

Le système suisse d'isolation thermique intérieure.

Si une isolation intérieure est nécessaire pour une raison ou pour une autre, le système d'isolation thermique intérieure Alba®therm assure une efficacité énergétique sensiblement plus élevée et un climat ambiant plus sain. Fabriqué en plâtre brut et RiCycling® suisse, il permet d'atteindre de grandes améliorations des valeurs U et contribue à maintenir la valeur du bâtiment en respectant l'environnement.



www.rigips.ch/fr/alba-therm





afpepp
plâtrerie - peinture fribourgeoise

Association fribourgeoise des entreprises
de plâtrerie-peinture
c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15, CP 1552
1701 Fribourg
Tél. secrétariat: 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch
www.afmpp.ch



GYP SERIE PEINTURE GENÈVE
Chambre syndicale des entrepreneurs
de gypserie, peinture et décoration
du canton de Genève
c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98, CP 5278
1211 Genève 11
Tél. secrétariat: 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch
www.gpg.ch



Association cantonale neuchâteloise
des entreprises de plâtrerie-peinture
Rouges-Terres 61
2068 Hauterive
Tél. secrétariat: 079 850 36 02
info@anepp.ch
www.anepp.ch



Association valaisanne des maîtres
plâtriers-peintres
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion
Tél. secrétariat: 027 327 51 31
amalia.massy@bureaundesmetiers.ch
www.avmpp.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises
de plâtrerie et peinture
c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2, CP
1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat: 021 632 12 10
SecretariatsPatronaux@fve.ch
www.gvepp.ch

ÉDITORIAL



ANDRÉ BUACHE
Président FREPP

2020 Perspectives...

Le bilan d'une année d'exploitation d'une entreprise est souvent contrasté. Le positif, voire très positif, côtoie d'autres aspects moins réjouissants, voire même mauvais. Mais globalement, le fait d'avoir pu mener son entreprise à bon port, en passant au travers de toutes les embûches redoutées – problèmes sur un chantier, débiteur qui vous laisse une lourde

ardoise, départ d'un collaborateur sur lequel on comptait, voir un important travail qu'on envisageait vous échapper de peu – engendre au final un sentiment de satisfaction légitime. Et surtout, on se dit que, l'expérience aidant, les problèmes rencontrés ne se reproduiront plus, ou du moins seront anticipés, et que le futur ne pourra être que meilleur.

Et pour autant, il ne le sera que parce que vous êtes un vrai entrepreneur, dynamique, innovant, engagé et prêt à vous investir pleinement pour votre entreprise. Car les embûches demeureront le lot quasi quotidien d'un chef d'entreprise et en réponse, une seule alternative: les gérer au mieux et aller de l'avant avec conviction. A ces conditions-là, et à ces conditions-là seulement, votre entreprise prospérera et vous récolterez les fruits de votre travail.

Du côté de la FREPP, le développement de nos prestations se poursuit avec de belles satisfactions: toujours plus de jeunes répondent à l'offre de nos for-

mations supérieures, cela signifie à terme, une amélioration croissante de la qualité de nos prestations et un toujours plus important professionnalisme dans nos entreprises. S'agissant de la formation de base, nous disposerons, dès l'an prochain, d'ouvrages de formation actuels et bien adaptés aux besoins. Ils contribueront, à n'en pas douter, à former avec succès «Les Vrais Pros» de demain. Car, et ce sera là mon vœu le plus cher pour 2020, il est indispensable de former plus d'apprentis qui à leur tour assureront la pérennité de nos entreprises et de nos belles professions. Je compte, et avec moi toute la profession, sur un effort accru des entreprises formatrices pour engager de nouveaux apprentis, et plus spécialement dans le domaine du plâtre où les effectifs sont faibles.

C'est sur cette note d'espoir et de confiance que je termine, en vous souhaitant à vous, votre entreprise, vos collaborateurs et plus globalement votre famille et vos proches, mes vœux de succès et de bonheur pour l'an prochain.

Il est indispensable
de former plus
d'apprentis qui à
leur tour assureront
la pérennité de nos
entreprises et de nos
belles professions.

Les murs de l'Abbaye d'Hauterive respirent à nouveau

Nous avons alors reproduit ces filets à l'identique, sur 270 mètres linéaires, d'abord par un traçage au crayon papier avant d'appliquer la peinture à la règle et à main levée pour les arrondis.

Autour du prieuré de l'Abbaye d'Hauterive, les couloirs et plafonds abîmés par l'humidité ont été restaurés dans les règles de l'art, grâce à deux entreprises de peinture de la région. Reportage à Posieux. C'est le frère Claude qui déverrouille le portail en fer forgé qui ouvre sur le prieuré de l'Abbaye d'Hauterive. André Guggiari et Alexandre Bugnon le connaissent bien, puisqu'il a coordonné les travaux de rénovation que leurs entreprises de peintures – Guggiari Sàrl à Fribourg et Bugnon Frères Sàrl, à Granges-Paccot – ont réalisés sur place.

Les peintures des murs et plafonds des couloirs qui contournent ce prieuré, lieu de passage et de procession, tombent en décrépitude. En cause : des dégâts liés à l'humidité. La fondation de l'Abbaye décide alors de préserver son patrimoine bâti et finance en partie cette importante rénovation. Des subventions étatiques pour la conservation des biens culturels ont aussi été reçues.

Restauration avec des peintures à l'ancienne

André Guggiari raconte : « Les murs ne respiraient plus, quand nous avons commencé à les décrépir, tout tombait en plaque. »

Son entreprise entame alors le décrépissage et le dépoussiérage des murs en molasse recouvert de ciment. Puis, c'est une couche de crépi isolant à base de chaux qui a été appliquée, sur quatre à cinq centimètres d'épaisseur. André Guggiari se souvient de temps de séchage plus longs que d'habitude, en raison des températures hivernales très basses ; les locaux étant non chauffés. Ce fut également le cas suite aux mesures d'enrobage par toilage, au moyen d'un treillis en tissu. Une technique qui vient renforcer la résistance du crépi de base. Enfin, les parois ont été lissées avec une dernière couche à base de chaux. Ce sont ainsi 710 m² de murs qui ont été restaurés, soit deux mois de travail à plein temps pour l'entreprise Guggiari Sàrl.

Celle d'Alexandre Bugnon a pris le relais pour poncer et appliquer des peintures minérales, à base de chaux, de trois tons différents selon les surfaces. Il précise : « Ce sont des peintures à l'ancienne qui préviennent les risques liés à l'humidité. » Une des particularités de cet ouvrage, évoque l'entrepreneur : « c'est le respect des couleurs et des matières de la bâtisse historique. »





PRIMULA BOSSHARD

Une collaboration avec des archéologues

Ainsi, Alexandre Bugnon et André Guggiari ont collaboré en amont avec des archéologues du Service des biens culturels de la Ville de Fribourg. Ceux-ci ont réalisé des sondages dans la molasse et gratté les murs, à la recherche de détails d'époque. Résultat : la découverte notamment d'un filet peint, le long du mur du couloir à restaurer. Grâce à cette intervention, les spécialistes du patrimoine ont détecté une couleur orangée, sous la peinture blanche décapée au début des travaux. Alexandre Bugnon confie : « Nous avons alors reproduit ces filets à l'identique, sur 270 mètres linéaires, d'abord par un traçage au crayon papier avant d'appliquer la peinture à la règle et à main levée pour les arrondis. » De la même manière, dans l'enclave située au milieu du couloir, les archéologues ont mis à jour une peinture bleue, en dessous de la moulure, et l'existence d'une fresque baroque. Elle n'a mal-

heureusement pas pu être restaurée, pour le moment, faute de ressources financières. Les peintres ont alors choisi d'appliquer une peinture bleue réversible, pour permettre une restauration ultérieure. Quant aux boiseries présentes notamment autour des fenêtres, elles ont été recouvertes d'une peinture à l'huile à l'ancienne. Les plafonds sur une surface de 315 m² ont également été restaurés et repeints dans un ton crème, par les deux entreprises de la région, aguerries à la réalisation de chantiers de rénovation de bâtiments historiques. Ces travaux ont démarré en novembre 2018 et ont été achevés en mai 2019. Il s'agit d'un ouvrage important pour l'entreprise d'Alexandre Bugnon, qui s'est aussi vu confier avec André Guggiari, la restauration de la salle du chapitre. Un lieu réservé aux abbés pour l'exécution de leurs tâches religieuses, en dehors de l'espace réservé aux messes. Les dégâts de fissures liés à l'humidité y étaient également importants. Les mêmes

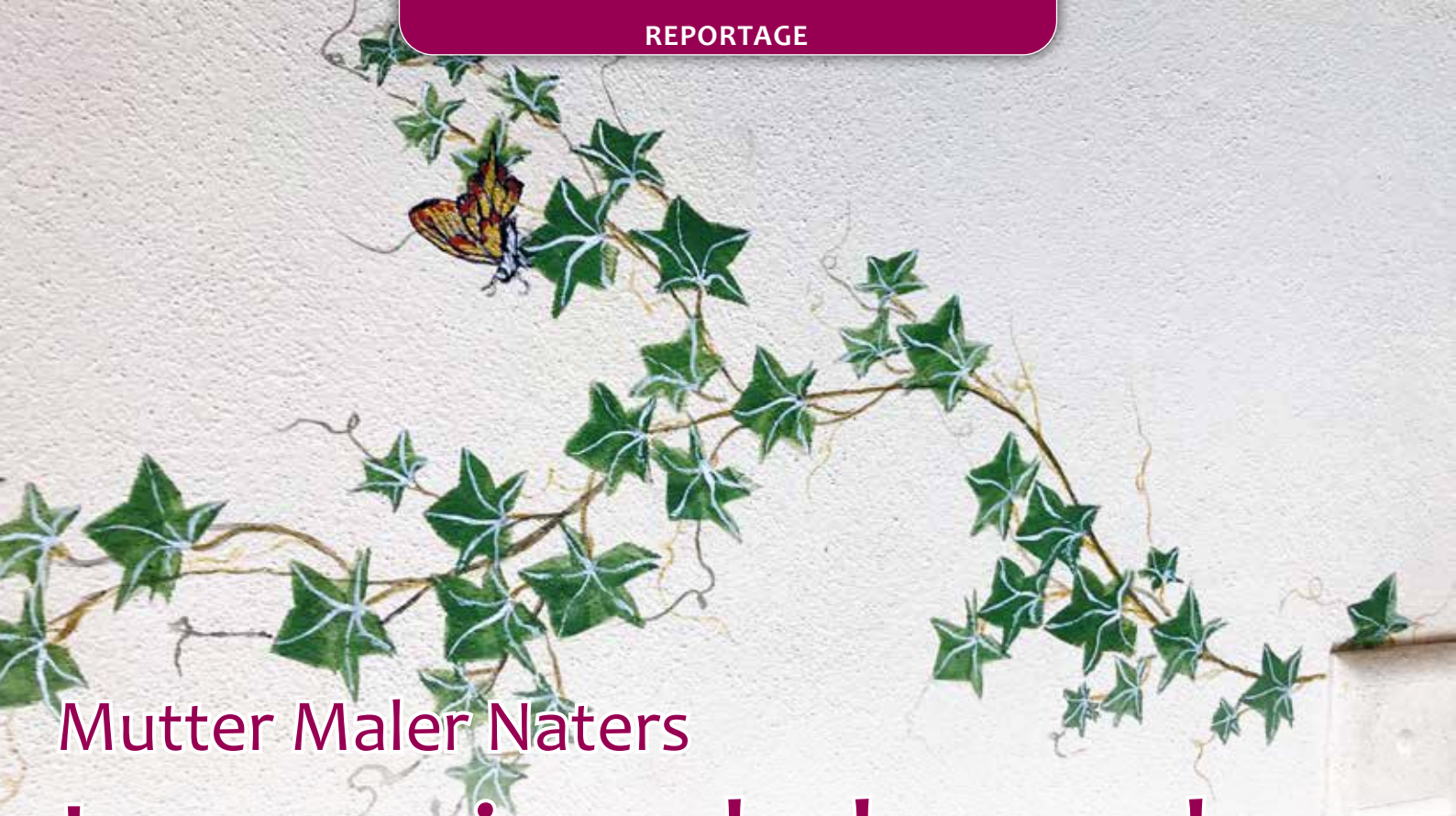
étapes ont été répétées : décrépiage, nettoyage, lissage et application de peinture minérale à la chaux.

Alexandre Bugnon et André Guggiari ont eu beaucoup de plaisir à concrétiser les travaux commandés par la fondation de l'Abbaye d'Hauterive. Le premier se souvient et sourit : « nous avons dû respecter le silence des lieux, en travaillant sans radio, ce qui est assez inhabituel, mais tout s'est très bien déroulé grâce à la coordination du frère Claude. »

Yannick Barillon
Journaliste



PRIMULA BOSSHARD



Mutter Maler Naters

La passion de la couleur depuis 100 ans

L'entreprise de peinture Mutter Maler Naters, fondée en 1919, à Naters, fête son centenaire. Depuis 1992, Anselm Mutter poursuit avec passion l'œuvre de son père Ignaz et de son grand-père Josef. Au cœur de cette entreprise familiale: l'amour de la couleur et l'attention à la clientèle.

«Nous apportons de la couleur dans la vie quotidienne grise», rappelle le slogan de l'entreprise de peinture familiale Mutter Maler, basée à Naters, dans le Haut-Valais. A sa tête, la troisième génération est incarnée par Anselm Mutter. Un homme qui a le sourire et la passion de son métier. Son arrière-grand-père Josef, fondateur de l'entreprise en 1919, était non seulement peintre, mais artiste peintre et violoniste.

Anselm Mutter est lui aussi un artisan de la couleur. Il précise: «les appartements sont trop souvent peints en blanc, nous voulons offrir autre chose à travers des techniques de peinture variées.» Il confie, par exemple, que «le jaune est la couleur de la joie et de la bonne humeur.»

Si dans les années soixante, son père Ignaz adapte l'offre à l'industrialisation et rénove quelques églises, Anselm Mutter confie: «je suis revenu davantage aux techniques anciennes utilisées par mon grand-père, comme les peintures décoratives et à base de pigments.

Le bien-être du client au centre

Au côté de son épouse Fabienne, le Haut-Valaisan soigne ses clients avec un travail sur mesure. Chaque ouvrage est une rencontre et un projet dont le bien-être est au centre. Le conseil personnalisé, en lien avec l'écologie, tient à cœur de cet entrepreneur ouvert et respectueux de son environnement. Il offre même la



possibilité d'analyser l'habitat pour le rendre plus Feng Shui et confortable. C'est ainsi que les peintures utilisées entrent en résonance avec cette philosophie. Elles peuvent être enduites de coton, à base de chaux ou d'argile, mais aussi de pigments naturels. L'entreprise procède aussi à des glaçages à la farine de seigle. Pour Anselm Mutter: «c'est la matière qui crée le bien-être et la qualité d'un ouvrage.»

Les travaux extérieurs sont aussi une spécialité de l'entreprise. Anselm Mutter aime bien comparer son travail à l'entretien de notre peau. Les façades extérieures doivent aussi être soignées régulièrement pour que leur beauté ne se fane pas. Isolation, rénovation des bois

Le travail reste une valeur essentielle pour la famille Mutter, depuis trois générations.

ou des fissures, il s'agit d'un «investissement qui donne de la plus-value aux biens immobiliers de nos clients», souligne le patron de Mutter Maler Naters. L'expertise et le savoir-faire de trois générations sont ainsi, une fois de plus, mis au service de la clientèle. Une clientèle qui s'est d'abord développée à Naters, puis étendue à des chantiers dans tout le Valais et jusque dans le canton de Berne.

Un travail d'expertise personnalisé

L'expérience acquise dans la restauration et la maintenance de bâtiments historiques fait également la renommée de l'entreprise familiale, depuis 1919. Elle perdure par respect des ancêtres et grâce à la maîtrise attestée d'un savoir-faire d'experts. C'est alors tout naturellement que dif-



Anselm Mutter voyage régulièrement en Inde pour son association (photo de gauche) et souhaite que son fils (photo du centre) poursuive la tradition familiale. Pour plus d'infos sur l'association : www.mutter-maler.ch/schulkinder



férentes techniques de peinture sont offertes à la clientèle pour adapter le travail à ses besoins et envies sur mesure. A titre d'exemple, Mutter Maler Na-

ters effectue tant des imitations bois ou pierre, des marbrures, des trompe-

l'œil ou encore des stucs à la chaux Venezien. Le couple Mutter et sa petite équipe de deux employés aiment personnaliser le conseil et planifier les ouvrages, afin de créer ou de donner une seconde vie aux façades des maisons ou aux murs intérieurs d'appartements. Anselm Mutter ne le répètera jamais assez: «ayez le courage de colorier et vous serez étonné.» La couleur doit s'adapter à la lumière, au design et à l'architecture, mais aussi au style de vie de chacun.

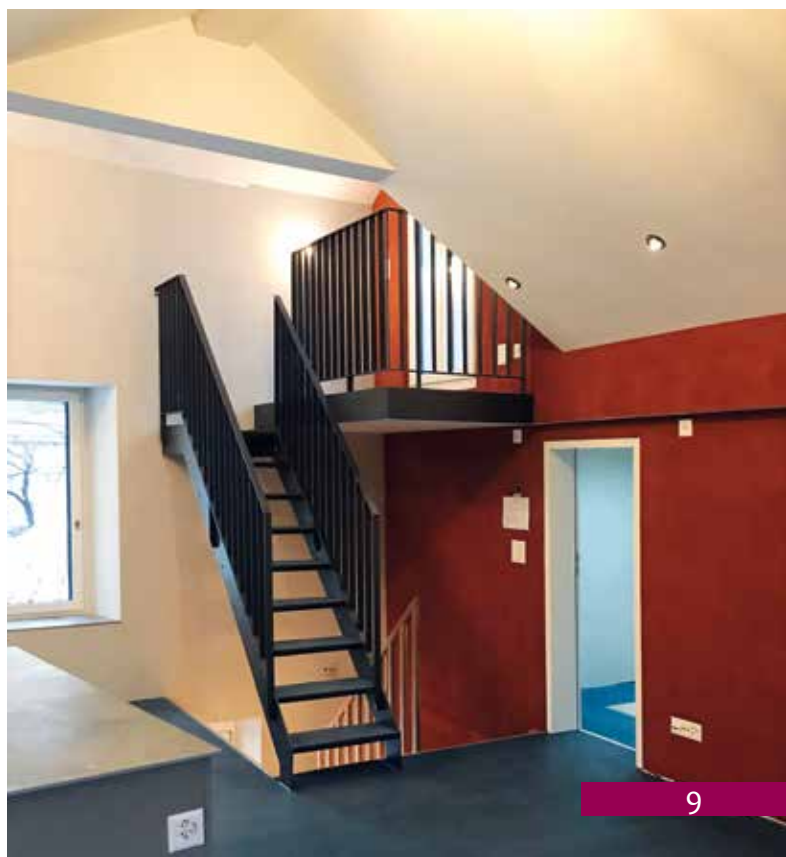
Partager la couleur dans le monde

Le travail reste une valeur essentielle pour la famille Mutter, depuis trois générations. Cependant, à 58 ans, Anselm Mutter reste modeste: «J'aime aussi donner mon temps libre pour les autres.» D'ailleurs, suite à

un voyage en Inde en 1994, il est touché par la pauvreté et l'analphabétisme des enfants. En 2009, il crée l'association «Verein Schulkinder Darjeeling», dans le nord du pays. Avec son siège à Naters, elle concrétise des principes par une action humanitaire. L'association vient désormais en aide aux enfants pour les scolariser, les nourrir correctement et leur offrir des soins médicaux de base. Anselm Mutter se rend chaque printemps sur place pour partager de la couleur autrement que

par la peinture. Un projet qui lui tient à cœur et le passionne autant que son entreprise familiale dont le centenaire est célébré cette année. «Le plus important, conclut le Haut-Valaisan, ce sont les émotions et les rencontres.» Et pour la suite, il se réjouit que son fils Jonathan, encore en formation, ait la possibilité de poursuivre la tradition familiale pour une quatrième génération de peintres artisans.

Yannick Barillon
Journaliste



**SWISS
BAU**

**UNIR
ET RÉUNIR.**
14-18 janvier 2020



QUE VOUS SOYEZ ARTISAN OU PLANIFICATEUR:

Visitez le salon leader
du secteur de la construction
et de l'immobilier.

Partenaire média: **Blick**

Partenaires thématiques:



HÖRMANN

LAUFEN
arwa

VELUX



Leading Partner Swissbau Focus:

s i a
Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
Società Svizzera degli Ingegneri e degli Architetti
Swiss Society of Engineers and Architects

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation

Main Partner Swissbau Innovation Lab:

 **BÂTI DIGITAL
SUISSE**

s i a
Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
Società Svizzera degli Ingegneri e degli Architetti
Swiss Society of Engineers and Architects



AMBIANCE mat intérieur

Dispersion intérieur rationnelle,
renforcée de Siloxan et d'hydrosol

Peinture d'habitation très solide avec un excellent étalement, long temps ouvert et un finish sans reflets. Les additifs spéciaux de résine de siloxan et d'hydrosol polymère renforcent des surfaces en plâtre et crépi blanc fragiles et améliorent donc l'adhérence et le temps ouvert.

- excellent étalement
- surface similaire à un buvard, structure du rouleau insignifiant
- temps ouvert long pour l'application sur des grandes surfaces sans raccords (spécialement pour plâtre et crépi blanc)
- très bon pouvoir couvrant; rapport de contraste (pouvoir couvrant) Classe 2 selon ISO EN 13300
- la mise en teinte avec le système RUCOTREND AQUA selon RAL, NCS etc. (les peintures de base en blanc et TR)



Embarquez avec les plâtriers et peintres vaudois

entrepreneurs!

fédération vaudoise

Groupe plâtrerie
et peinture

L'attractivité
d'une profession
passe aussi par sa
rémunération.

Cette année, le Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture (GVEPP) s'est donné rendez-vous à Cudrefin, dans le Pays des Trois-Lacs, pour son assemblée générale.

Les membres et invités ont embarqué à bord du bateau «Ville de Neuchâtel» et ont navigué le long du Canal de la Broye jusqu'au Lac de Morat. Durant la séance, le comité a eu l'occasion de remercier Olivier Lodari pour son implication au sein du comité depuis le mois de mai 1997. Il sera remplacé par Norbert Wuthrich de l'entreprise Wuthrich G. & N. SA.

Avant de passer à la partie récréative de la journée qui s'est déroulée en partie sur le bateau puis à l'Auberge de la Sauge, Serge Jacquin, secrétaire du GVEPP, y est allé de son rapport

qui comprenait différents sujets comme les Championnats romands de la plâtrerie-peinture, la convention collective de travail, Constructionromande, etc. Ensuite, les membres et invités ont pu apprécier l'exposé de Pierre Dillenbourg (professeur à l'EPFL) et Manfred Künzel (Manager Community) qui ont présenté la plateforme Realto (espace commun qui permet d'établir un lien et un suivi entre l'élève, l'enseignant et le formateur). André Buache, président de la FREPP, a apporté les salutations de l'association faitière dans un bref rapport sur l'actualité des activités de la fédération.

A ce jour, le GVEPP se compose de 155 membres répartis en 8 sections dans tout le canton. Nous avons sollicité son président, Baptiste Monnard pour en savoir un peu plus.

Comment se passe la cohabitation entre les différentes sections ?

Notre comité cantonal est formé par les présidents des différentes sections régionales. C'est une bonne formule qui fonctionne bien. D'ailleurs je me dois de relever avec satisfaction que la succession à la tête des sections de Nyon, Rolle-Aubonne et Morges-Cossonay s'est bien déroulée. Nous avons de jeunes entrepreneurs qui assurent le relais et sont prêts à consacrer du temps à notre corporation.

Je tiens à préciser que les 3 sections que je viens de citer tiennent leur assemblée générale respective le même jour, au même endroit. Pour des raisons d'efficacité et de rationalité. Pour ma part, je verrais d'un bon œil que celles de La Riviera et d'Aigle-Bex-Pays-d'Enhaut comme celles d'Yverdon-Grandson-Echallens et de La Broye procèdent ainsi.





Comment se porte la formation initiale dans le canton de Vaud ?

La Session d'examens de fin d'apprentissage (EFA) 2019, avec 60 % de réussite chez les peintres CFC, n'a pas été aussi performante que l'année précédente contrairement aux plâtriers (60 % également). Quant aux AFP peintres avec 65 % de réussite, le taux ne diffère pas. Par contre, si en 2018 il n'y avait pas d'AFP plâtrier, en 2019 deux nouvelles attestations – sur les quatre candidats présents – ont été délivrées.

Mais je tiens à souligner un sujet qui reste néanmoins très préoccupant, c'est le désintérêt des jeunes pour le métier de plâtrier. Rien que l'année passée, nous avons 8 candidats aux examens de fin d'apprentissage et cette année 5.

Et que peut-on faire pour enrayer ce problème ?

Les professionnels de la branche en ont bien conscience. C'est pourquoi la FREPP, à

l'échelon romand, mais également la commission de formation technique (CFT) de notre groupe, l'Ecole de la construction, le Service de la formation professionnelle et le Service de la communication de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) ne ménagent pas leurs efforts pour intéresser et inciter les jeunes à débiter un apprentissage.

Mais plus concrètement ?

Eh bien que ce soit par des campagnes d'affichage dans les lieux publics, par des spots TV ou de publicité dans les cinémas, par une présence active dans les salons, par exemple à Beaulieu, lors de la nuit de l'apprentissage, lors d'après-midi découverte des métiers ou lors de séances d'informations, beaucoup d'initiatives sont réalisées pour valoriser nos deux métiers. L'attractivité d'une profession passe aussi par sa rémunération. Des pistes sont aujourd'hui évoquées pour

augmenter le salaire des apprentis plâtriers. Mais il faut aussi compter sur le soutien des entreprises formatrices, sur leur motivation et leur engagement à proposer des places d'apprentissage. C'est essentiel pour la transmission du savoir et pour assurer la pérennité de nos métiers.

*Propos recueillis par
Xavier Saillen*



*Baptiste Monnard, président
du GVEPP*



Après l'assemblée, les membres et invités ont pu profiter de prendre l'apéritif sur le lac de Morat.

L'AFEPP s'est donnée rendez-vous à Bourguillon



Les membres de l'Association fribourgeoise des entreprises de plâtrerie-peinture (AFEPP) se sont retrouvés à Bourguillon, le 17 octobre 2019, au restaurant des Trois Tours pour leur 84^e assemblée générale.

Après l'ouverture de la séance par Daniel Clément, président de l'AFEPP, avec son rapport annuel, la parole fut donnée à Laurent Derivaz, secrétaire patronal, pour un point de situation sur les activités de l'association. Les membres ont eu

l'occasion de débattre des sujets d'actualité qui concernent le domaine de la plâtrerie-peinture comme la formation, le travail au noir, etc.

La séance a également été marquée par le changement de date pour l'organisation des assises fribourgeoises. Dorénavant celles-ci se dérouleront au printemps, soit le 7 mai pour l'année 2020. Le comité AFEPP, a tenu à remercier Daniela Mauron, assistante auprès du secrétariat, pour ses 19 années au service des plâtriers et peintres à l'Union patronale du canton de Fribourg.

La séance s'est terminée avec les différents messages d'André Buache et Marcel Delasoie, respectivement président et directeur de la FREPP ainsi que Christophe Nydegger chef de service de la formation professionnelle du canton de Fribourg. Laurent Derivaz s'est ensuite prêté au jeu des questions-réponses.

Où en êtes-vous aujourd'hui avec les préoccupations que sont la lutte contre le travail au noir, les faillites en série, etc. ?

Ces chantiers de discussion restent toujours ouverts. Mais force est de constater que des actions, et certaines avancées, ont néanmoins été enregistrées. Je pense ici notamment à l'acceptation par le Grand Conseil fribourgeois de la nouvelle Loi emploi et marché du travail (LEMT). Ces nouvelles mesures devraient permettre de lutter plus efficacement contre ce fléau qu'est le travail au noir et ce dès le 1^{er} janvier 2020.

Que faudrait-il faire d'autres ?

Renforcer les mesures et les moyens d'investigations pour lutter contre les fraudeurs, mais également les sanctions en cas de dumping, par exemple.





Daniel Clément,
président AFEPP

Et sinon ?

Pour le reste cela fonctionne relativement bien, comme les demandes du travail du samedi ou les demandes de dérogation aux salaires minimaux. Je relève aussi que le devoir d'obligation d'annonce fonctionne bien avec plus de 400 annonces depuis le début de l'année.

La structure de l'AFPP est quelque peu différente des autres. Expliquez-nous...

Voilà deux années déjà que notre association fonctionne de manière bicéphale avec une association « mère » et une association propre entièrement dédiée à la formation initiale. Sinon nous fonctionnons de manière plutôt traditionnelle.

Un mot sur la formation ?

Nous étions présents en début d'année au salon START! Forum des métiers avec un stand renouvelé dans sa conception qui a remporté un certain succès. Nous avons la chance d'avoir la présence sur le stand de Daniela Ziller, championne suisse dans la catégorie peinture-décoration, qui s'entraînait pour les WorldSkills de Kazan à ce moment-là. Elle a d'ailleurs



Laurent Derivaz,
secrétaire patronal AFEPP

remporté la médaille d'argent aux championnats du monde.

Comment se porte l'économie fribourgeoise dans votre secteur ?

Selon le sondage et les analyses du KOF (Centre de recherches conjoncturelles) et de Constructionsuisse, l'année 2018 a été considérée comme stable par la majorité des entreprises interrogées dans le secteur du second-œuvre. Un peu moins de la moitié de celles-ci ont qualifié la situation économique de bonne et environ 10 % de mauvaise. Je dirai que globalement c'est légèrement positif.

En juillet dernier, Le CREA relevait la bonne forme du secteur de la Construction et observe en particulier que, pour l'ensemble de la Suisse romande, celui-ci se porte bien et bénéficie toujours de perspectives positives pour les mois à venir. L'entrée des commandes a augmenté de 14% au 1^{er} trimestre 2019. Cet indice suit une tendance positive depuis cinq à six trimestres. Les réserves de travail ont diminué, mais évoluent également sur une tendance haussière depuis de longs mois. Mais dans le même temps, on constate une baisse du nombre de permis de construire et une hausse du nombre de logements vacants, qui n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années, et le canton de Fribourg n'est pas épargné !

Propos recueillis par
Xavier Saillen

Je relève aussi que le devoir d'obligation d'annonce fonctionne bien avec plus de 400 annonces depuis le début de l'année.



ALEXANDRE BUGNON

RESPONSABLE DES CIE

Un mot sur la session d'apprentis qui s'est terminée cette année ?

Sur 33 apprentis qui se sont présentés dans nos ateliers des cours interentreprises (CIE) afin de passer leurs examens pratiques, 24 ont décroché leur CFC. En ce qui concerne les formations AFP, le taux de réussite est quant à lui de 89 % puisque 8 candidats sur 9 ont obtenu leur Attestation fédérale professionnelle. Mais nous sommes conscients que ce taux peut encore évoluer positivement.

Et que pourrait-on faire dans ce sens ?

Je commencerais par rappeler à chacun, que les apprentis que nous recevons aux CIE doivent être formés en premier lieu par l'entreprise formatrice, car il est faux de penser que les moniteurs CIE peuvent leur apprendre toutes les tâches qu'ils sont censés savoir à la fin de leur parcours d'apprentis.





META EcoColor

*L'alternative 1K diluable
à l'eau, pour une finition
de surface parfaite.*

Convention collective de travail du second œuvre romand Salaires 2020

La délégation patronale a refusé la revalorisation des salaires demandée par les syndicats de Fr. 100.-/mois

Conformément à l'alinéa 6 de l'art 60 qui prévoit que les salaires sont adaptés annuellement sur la base de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (valeur au 31 août), les salaires réels de tous les travailleurs sont donc adaptés de 0,3 %. (IPC août 2018: 101.8 – IPC août 2019: 102.1 = + 0,3 %). Ce qui correspond :

- pour les salaires au-dessous de Fr. 25.-, à une augmentation de Fr. 0,05 de l'heure;
- pour les salaires de Fr. 25.- à Fr. 41,65, à une augmentation de Fr. 0,10 de l'heure;
- pour les salaires de Fr. 41.70 et plus, à une augmentation de Fr. 0,15 de l'heure.

Pour les salaires au mois, on trouve le salaire 2020 en multipliant le salaire par 0,3 %.

La délégation patronale a refusé la revalorisation des salaires demandée par les syndicats de Fr. 100.-/mois pour les salaires effectifs et les salaires minima.

Les salaires minima demeurent donc inchangés selon le tableau ci-dessous.

Participation du travailleur au paiement de la prime de l'assurance maladie perte de gain

Le SECO nous a signifié que le texte prévu dans notre CCT n'était pas conforme à la législation et la jurisprudence en vigueur, la part du travailleur ne pouvant en aucun cas dépasser la part de l'employeur. Les indemnités versées directement par l'entreprise en cas de contrats prévoyant des prestations différées ne sont pas prises en considération, ce qui en soit est discutable.

Quoiqu'il en soit, nous avons été contraints de revoir l'art. 35.2 de la CCT du second œuvre romand et l'adapter selon la mise en vigueur du SECO. La nouvelle teneur de cet article, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020, est donc la suivante :

SALAIRES MINIMUMS ROMANDS 2020 DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Classe CE	Chef de chantier et contremaître	A + 10%	32.25	
Classe A	dès la 3^e année après apprentissage	A	29.30	
	2 ^e année après apprentissage	A - 5%	27.85	
	1 ^{re} année après apprentissage	A - 10%	26.35	
Classe B	Ouvrier non qualifié avec 3 ans d'exp.	A - 8%	26.95	
	2 ^e année après AFP	B - 10%	24.25	
	1 ^{re} année après AFP	B - 20%	21.55	
Classe C	Manœuvre dès 22 ans	A - 15% = C	24.90	25.15
	Manœuvre de 20 à 22 ans	C - 10%	22.40	22.65
	Manœuvre moins de 20 ans	C - 15%	21.15	21.40

GENÈVE

Art. 35.2

La participation du travailleur au paiement de la prime de cette assurance collective perte de gain est fixée à 1/3 du taux de prime qui serait nécessaire à la couverture à partir du 3^e jour de maladie, quel que soit le délai choisi par l'employeur. Elle ne peut en aucun cas dépasser **LA MOITIÉ** de la prime effectivement payée.

L'ANEPP a fêté ses 75 ans

Le jubilé de l'ANEPP a été dignement fêté par les 140 convives présents le samedi 26 octobre 2019 à La Chaux-de-Fonds. La soirée avait pour thème la couleur et ce fut tout simplement une vraie réussite, organisée par le comité avec une mention spéciale à Laetitia Piergiovanni (secrétaire patronale). Tous les invités ont pu apprécier

les différentes animations de la soirée avec le show de Coloro et les séquences humoristiques de Blake Eduardo pour terminer sur les rythmes de DJ Dob's. Apéritif, repas, animations, after ... tous les ingrédients y étaient pour que la soirée soit réussie.

Xavier Saillen



«L'homme a besoin de couleur pour vivre, c'est un élément aussi nécessaire que l'eau et le feu».
Fernand Léger

*Flavio Di Marco,
président de l'ANEPP*





Inspiré par la nature.

La couleur est séductrice.

La couleur nous permet d'apporter chaque jour de la joie, de l'optimisme et de la sensualité. Nous avons besoin de vous pour y parvenir. Pour nous, vous êtes notre couleur préférée. Nous vous remercions de votre confiance.





Zones réparées visibles

«Une réparation est et reste une réparation»

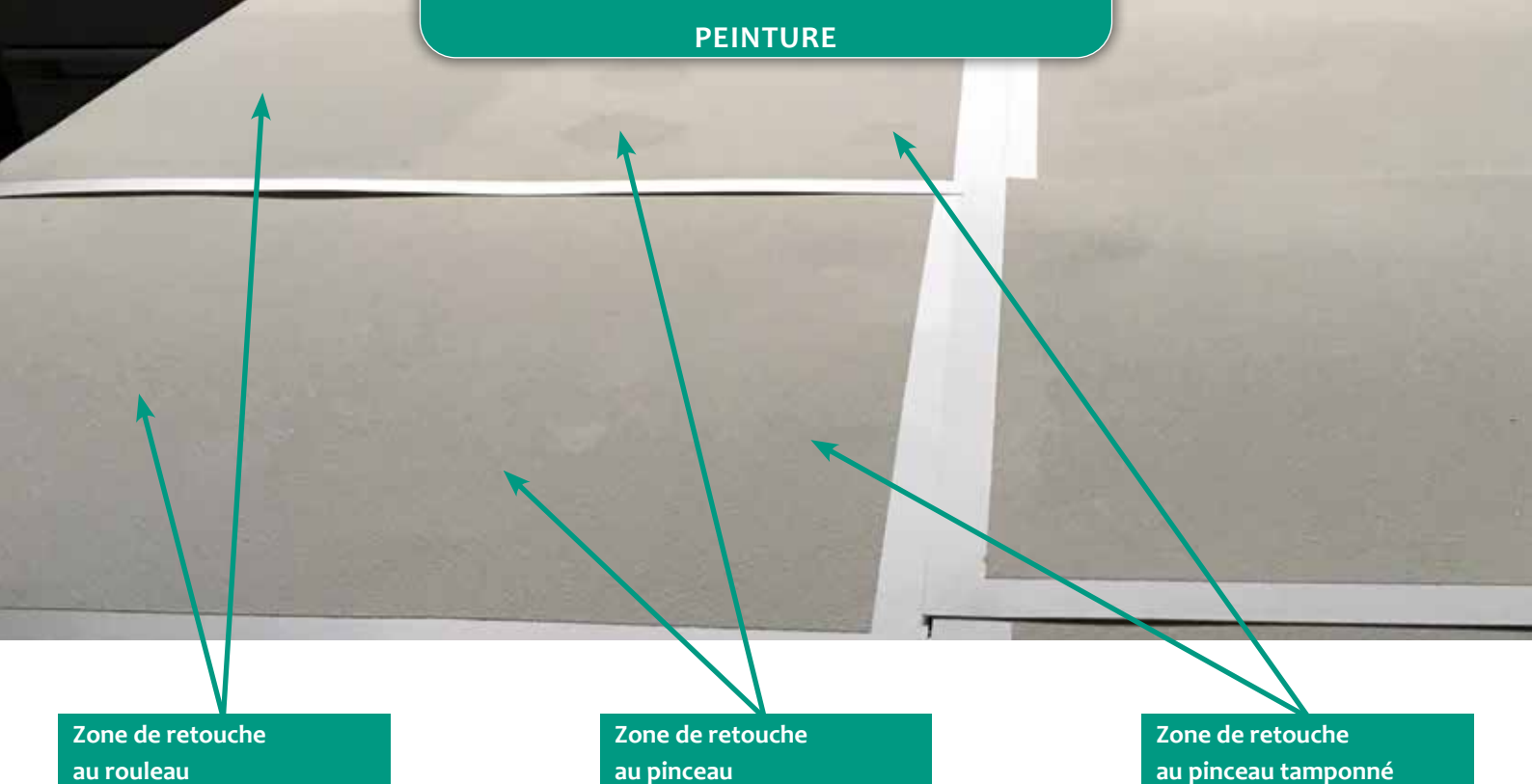
Dans le secteur du bâtiment, les travaux de peinture doivent faire l'objet de retouches fréquentes pour effacer les taches de saleté ou réparer les dommages occasionnés après l'application du revêtement de finition.

Ces zones réparées demeurent souvent visibles sous une lumière rasante, même lorsque celles-ci ont été réalisées avec de la peinture provenant du même bidon. Vues dessus, elles sont pourtant, de manière générale, peu ou pas visibles.

Elles se présentent sous la forme de zones claires lorsqu'elles sont observées sous la lumière rasante, et sous la forme de zones plus claires ou plus sombres, la plupart du temps avec une couronne bien visible, lorsqu'elles sont observées face à la lumière.

Ces zones réparées demeurent souvent visibles sous une lumière rasante.





SURFACE DE RETOUCHE SUR SUPPORT LISSE



Raison de cet aspect

Lorsque les zones à réparer sont partielles, la surface est modifiée. Sous l'effet de l'étalement et du tamponnement du produit de réparation, qui entraînent une modification de

l'épaisseur de couche et de la structure de surface, une couronne apparaît sur tout le tour de la zone réparée.

Les surfaces réparées sont visibles aussi bien sur les

revêtements intérieurs que sur les revêtements de façades et apparaissent aussi bien avec des revêtements blancs que colorés.

Prévention / Élimination

Les zones réparées sont systématiquement visibles sous une lumière rasante. Mais si elles sont également discernables vues directement du dessus,

on peut partir du principe que le reste de la surface n'a pas été parfaitement recouvert lors de l'application du premier et du second revêtement.

Pour rendre une réparation moins clairement visible, celle-ci doit être réalisée avec le même outil que celui utilisé pour appliquer le revêtement, et ce, sur une surface aussi limitée que possible. Pour les revêtements intérieurs, on sait par expérience que, de par leur effet de dessèchement plus important, les peintures à faible teneur en liants donnent des résultats moins bons que les produits de grande qualité à plus forte teneur en liants. Néanmoins, en cas de dilution trop forte de ces produits de grande qualité, on constate également un effet de dessèchement plus important au niveau des bords. Les zones réparées les moins visibles sont obtenues avec des peintures mat feutré sans lustre

brillant, telles que, par exemple, les peintures à base de résine de silicone

Pour les revêtements de façades, les zones réparées sont particulièrement visibles avec l'application de systèmes ouverts à la diffusion (peintures à base de silicate ou de résine de silicone).

Cette constatation, tirée de l'expérience pratique, vient contredire ce qui a été indiqué plus haut pour les peintures pour parois intérieures à base de résine de silicone. Le fait que les peintures pour façades à base de résine de silicone ne se comportent pas de la même manière tient au fait que les exigences définies sont différentes. Pour les revêtements extérieurs, la diffusion de la vapeur constitue l'une des propriétés les plus importantes. Celle-ci est obtenue avec une épaisseur de couche, une granulométrie plus importante. Cela induit des matrices

Les meilleurs résultats sont par conséquent obtenus avec des peintures de dispersion plus fines et plus étanches à la diffusion.



hautement poreuses. C'est la raison pour laquelle, comparativement aux peintures pour parois intérieures à base de résine de silicone, l'étalement d'une épaisseur presque nulle de peintures pour façades à base de résine de silicone est plus délicat et de souvent visible.

Les meilleurs résultats sont par conséquent obtenus avec des peintures de dispersion plus fines et plus étanches à la diffusion.

Les peintures à base de silicate sont les plus difficiles à réparer, car rien que la présence de conditions climatiques différentes, de températures ambiantes ou de températures de supports différentes, ou encore d'humidités différentes, est susceptible d'induire des comportements de séchage divers et d'avoir des surfaces de façades marquées de façon variable.

Dilution des peintures pour façades utilisées pour effectuer une réparation

L'idée selon laquelle il est préférable de diluer les peintures pour façades utilisées pour effectuer une réparation avec le fond afférent du système plutôt qu'avec de l'eau est très répan-

due dans la pratique. Cela peut effectivement, dans certains cas, conduire à un résultat un peu meilleur, car la teneur en liants est accrue. Toutefois, de nombreuses séries de tests ont montré que, pour tous les types de liants, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les travaux de réparation sont réalisés avec le matériau d'ori-

gine de viscosité parfaitement identique, le même diluant, la même méthode d'application et le même outil que ceux employés pour le revêtement de la façade ou de la pièce intérieure concernée.

Techno GR

Laurent Mivelle



SURFACE DE RETOUCHE SUR FAÇADE

Zone de retouche visible



Un travail efficace et ciblé avec les éléments préfabriqués

Les différents rayons et longueurs ont nécessité une communication optimale entre toutes les parties impliquées, ainsi qu'une chaîne logistique sans faille.

Lorsque l'architecte laisse libre cours à sa créativité et conçoit des plafonds imposants avec des coupes elliptiques ou des voûtes en conques, cela peut constituer un défi pour le plâtrier constructeur à sec, aussi bien pour l'exécution que pour le calcul des coûts. Des éléments préfabriqués avec précision, tels ceux qui ont été utilisés par exemple pour le Radisson Blu Hotel Reussen à Andermatt (UR), offrent ici une solution esthétique permettant une planification confortable, mais aussi de gagner du temps.

En 2010, le maître d'ouvrage Samih Sawiris a posé à Andermatt la première pierre de l'un des plus grands projets immobiliers touristiques de Suisse. Le

Radisson Blu Hotel Reussen est un parmi plusieurs projets hôteliers. Il propose 224 chambres d'hôtel élégantes ainsi qu'un bar, un restaurant et un espace spa pour les clients de l'hôtel.

Plans, ellipses et rondelles en éléments préfabriqués en construction à sec

Du point de vue de la construction à sec, c'est surtout le hall de l'hôtel qui est remarquable. Il est aménagé de manière exigeante, avec des plans, ellipses et rondelles qui se chevauchent. Pour les luminaires encastrés, l'entreprise Rigips SA a préfabriqué des éléments complexes prémontés. Les collaborateurs de la production ont établi des fichiers CAD pour la scie automatique sur la base de minutieuses listes de pièces du constructeur à sec. Les bandes en plaques de plâtre rainurées et les éléments de voûte dé-

PHOTO BASLER, AARAU



PHOTO BASLER, AARAU

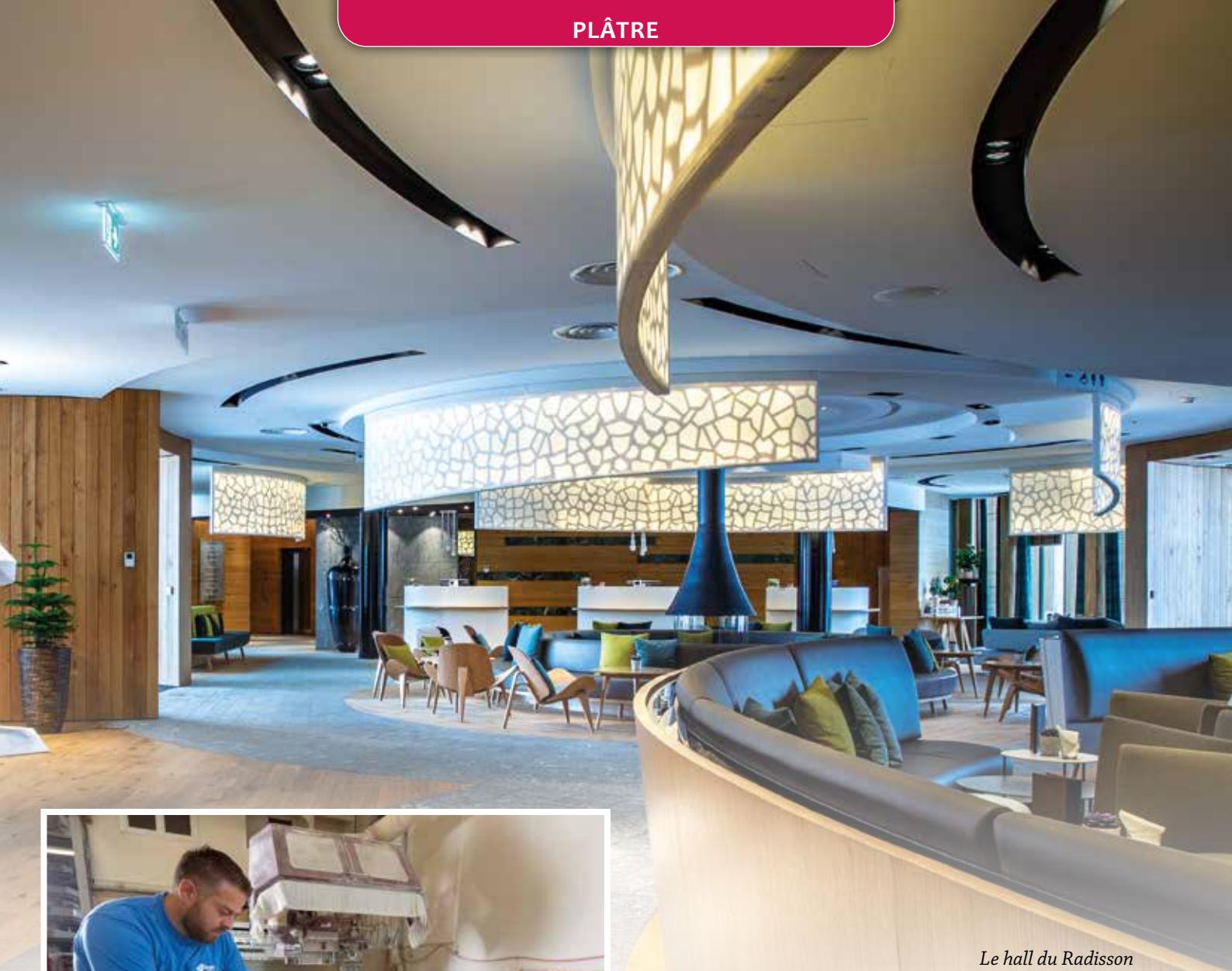


PHOTO BASLER, AARAU

Les collaborateurs de la production de Rigips ont établi des fichiers CAD pour la scie automatique sur la base de minutieuses listes de pièces du constructeur à sec...

Le hall du Radisson Blu Hotel Reussen à Andermatt (UR) a été aménagé de manière exigeante, avec des plans, ellipses et rondelles qui se chevauchent.

coupés ont été numérotés et assemblés manuellement en éléments à incorporer multicouches, avec cadre métallique intégré pour les lampes. Les différents rayons et longueurs ont nécessité une communication optimale entre toutes les parties impliquées, ainsi qu'une chaîne logistique sans faille.



PHOTO BASLER, AARAU

... et ont préfabriqué les éléments complexes prémontés pour les luminaires encastrés.

Elle défile avec une robe en plâtre de 16 kg!

Un artisan plâtrier et une créatrice de mode se sont associés pour réaliser une robe en plâtre.

Béatrice Dupont et Eric Leblanc se sont rencontrés dans une exposition au château de la Lorie (F). Béatrice a plusieurs cordes à son arc. Elle crée des vêtements sur mesure: robes de mariée, robes du soir, tailleurs, etc. et aime aussi réaliser quelques originalités comme des robes en bois, en voile de bateau ou en voile de montgolfière! Cette audace a séduit Eric Leblanc. Et lui a donné l'idée de créer, avec Béatrice, une robe en plâtre!

MOULES EN PLÂTRES

Pour la réaliser, il a conçu des pétales de dix grandeurs différentes, conformément au dessin de Béatrice. Il a fait des modelages en argile, puis des moules en plâtre pour fabriquer les quatre cents pétales nécessaires.



ASSEMBLÉE AVEC DU FIL À COUDRE

Béatrice a pris le relais pour l'assemblage avec du fil à coudre. «On n'imagine pas toute la conception et la technique qu'il y a derrière, affirme Eric. L'étude du poids notamment a été primordiale. La robe pèse 12,7 kg et 16 kg avec les ailes! Même les chaussures sont en plâtre.»

Pour présenter la robe, quel meilleur choix que l'Angevine Laura Tanguy? Mannequin international depuis l'âge de 16 ans, elle a été élue Miss Pays de Loire en 2007, et 2^e dauphine de Miss France en 2008. C'est avec beaucoup de grâce qu'elle a supporté les 16 kg de la robe en plâtre, comme s'il s'agissait d'une robe en plumes!

Source site Ouest-France



Avant le montage, les plâtriers constructeurs à sec ont découpé des ouvertures dans le plafond de plaques perforées.



Une fois terminés, les éléments préfabriqués ont été encastrés pièce par pièce dans les ouvertures.

Précision, doigté et artisanat solide

Dans ce complexe hôtelier et résidentiel, la combinaison d'éléments préfabriqués produits à l'usine et de construction à sec réalisée sur place atteint un très haut niveau. Les constructions de plafonds exigeantes dans le hall ont nécessité beaucoup de doigté et un artisanat solide de la

part du constructeur à sec, mais aussi la plus grande précision lors de la production des éléments préfabriqués par l'entreprise Rigips SA. C'est également le cas des détails de raccord aux colonnes et aux fenêtres, ainsi que de la cloison autoportante dans l'espace de fitness.

Commission Plâtre



SONDAGE

Questionnaire sur la formation d'apprentis plâtriers constructeurs à sec

L'entrée en apprentissage dans la formation actuelle des plâtriers constructeurs à sec a connu un frein lors du passage à la nouvelle ordonnance de formation en 2015. Effectivement, la possibilité de former un apprenti dans les deux métiers, comme avant, n'est plus offerte. Mais est-ce par manque de volume dans la branche concernée ou par méconnaissance du plan de formation ?

La Commission plâtre s'est penchée sur cette question et à travers ce questionnaire à remplir en ligne, nous aimerions cibler les possibilités de formations transversales aux deux métiers (plâtrier et peintre) et qu'il serait possible de réunir.

Pour mieux comprendre si la formation d'un plâtrier constructeur à sec est possible dans le tissu économique d'une PME romande, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui aura pour but de mettre en évidence les besoins des entreprises de la plâtrerie-peinture dans la formation des apprentis.

Scannez le QR code ou allez à l'adresse suivante :

<https://forms.gle/GFmu15pZGbKk7rT9A>

(Egalement disponible via notre site internet : www.frepp.ch/formation)



PARTENA

pour la fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Magnum-Partenaires



AKZO NOBEL COATINGS AG
Industriestrasse 17a, 6203 Sempach Station
www.sikkens-center.ch



KNUCHEL FARBEN SA
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach
www.colorama.ch



BOSSHARD + CO. AG
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch



RUPF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruco.ch



CAPAROL FARBEN AG
Gewerbstrasse 5, 8606 Nänikon
www.caparol.ch



SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täferstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil
www.weber-marmoran.ch



KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau
www.kabe-peintures.ch



SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch



KNAUF SA
Kägenstrasse 17, 4153 Reinach/BL
www.knauf.ch



STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch



FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

IRES

Medium-Partenaires



ALFONS HOPHAN AG
www.hola.ch



DOLD AG
www.dold.ch



GREUTOL SA
www.greutol.ch



PEKA
www.peka.ch



VERNIS CLAESENS SA
www.claessens.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

FESTOOL SCHWEIZ AG
www.festool.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

LANIT SA
www.lanit.ch



Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficiente et orientée sur le but.

La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. **La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement !**

www.groupe-de-sponsors.ch

Du 11 au 16 février 2020 Les Championnats romands des métiers de la plâtrerie et peinture

La commission en charge des championnats romands et tout le comité de la FREPP vous invitent à passer sur le stand.

La Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP) organise les Championnats romands des métiers de la plâtrerie et peinture dans le cadre du salon des métiers Your Challenge au CERM de Martigny. Neuf candidates et candidats peintres de Suisse romande seront mis au défi de réaliser un projet dans un temps imparti et seront jugés selon les critères des SwissSkills. Les meilleures auront d'ailleurs l'occasion, par la suite, de se mesurer à leurs homologues suisses allemands lors des joutes nationales qui se dérouleront à Berne du 9 au 13 septembre 2020. Faute de candidats éligibles aux SwissSkills 2020, de par leur âge, le métier du plâtre ne sera pas en reste avec une démonstration, durant tout le championnat, des multiples possibilités de construction dans cette belle profession. A ce jour, les participantes et participants ont déjà suivi la

première semaine d'entraînement durant le mois de novembre. Une seconde semaine est prévue au mois de janvier 2020 pour les préparer au mieux.





Le motif que les candidates et candidats ont exercé durant la première semaine d'entraînement.

Venez nombreux!

Ils/elles se prénomment Marcel, Lucy, Dylan, Samuel, Aurélie, Gentrit, Marcello, Sharon, Dawson, Filipe, certains d'entre eux sont encore apprentis, d'autres plus, mais tous auront à coeur de montrer leurs capacités et, qui sait, pour l'un d'entre eux, remporter le championnat. C'est dans cette optique que la commission en charge des championnats romands des métiers de la plâtrerie et peinture et tout le comité de la FREPP vous invite à passer sur le stand de 300 m² pour les encourager ou simplement observer le déroulement des épreuves. Les candidates et candidats seront taxés tout au long du cham-

pionnat et les résultats seront rendus publics le samedi 15 février sur les coups de 15 h.

Xavier Saillen



**RIGIDE
INEFFICACE
ÉTATISTE**



NON

**à l'initiative extrême
sur le logement**

9 février 2020

initiative-logement-non.ch

Davantage de logements abordables

Une initiative populaire... populiste



OLIVIER FELLER
Secrétaire général
Fédération romande immobilière FRI
Conseiller national

Malgré son titre accrocheur, cette initiative est excessive et irréaliste. La situation du marché du logement varie d'une région à l'autre.

Nous voterons le 9 février prochain sur l'initiative populaire «Davantage de logements abordables». Ce texte réclame qu'au moins 10 % des nouveaux logements construits en Suisse appartiennent à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Il prévoit également la possibilité pour les cantons et les communes d'exercer un droit de préemption sur les terrains

adaptés à la construction de logements d'utilité publique. Sont notamment visés les terrains qui appartiennent à la Confédération ou à des entreprises publiques, comme les CFF ou la Poste. Enfin, l'initiative demande à la Confédération de veiller à ce que «les programmes des pouvoirs publics visant à encourager les assainissements n'entraînent pas la perte de logements à loyer modéré».

Hausse du taux de logements vacants

Malgré son titre accrocheur, cette initiative est excessive et irréaliste. La situation du marché du logement varie d'une région à l'autre. Il est donc insensé de vouloir imposer un pourcentage rigide de logements d'utilité publique à

l'échelle de la Suisse. Cette initiative conduirait à un travail administratif important dès lors qu'il faudrait définir de façon uniforme la notion de logements d'utilité publique et vérifier périodiquement, au moins une fois par année, que le taux de 10 % est atteint. Si ce taux n'est pas atteint, il serait nécessaire de prendre des mesures correctrices.

N'oublions pas que le taux de logements vacants, en moyenne suisse, n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. Ce taux était de 1,18 % en 2015, de 1,3 % en 2016 et de 1,45 % en 2017. Aujourd'hui, il s'élève à 1,62 %. Nous assistons ainsi à une détente sur le marché du logement, qui a pour effet de faire baisser les prix des logements en propriété et en location.

Un contre-projet ciblé et concret

Le Parlement a décidé, à juste titre, d'opposer à cette initiative un contre-projet indirect. Il s'agit d'injecter dans le fonds fédéral de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique 250 millions supplémentaires. Ce fonds, qui permet d'accorder aux coopératives d'habitation des crédits à un taux bas en vue de la construction et de la rénovation de logements, est aujourd'hui

doté de 510 millions, intégralement engagés. Cela signifie que le fonds de roulement est actuellement «à sec», pénalisant bon nombre de projets développés par les coopératives d'habitation. A noter que le fonds de roulement n'est pas géré à fonds perdu, l'argent qui y est injecté continuant d'appartenir à la Confédération.

Sur le plan institutionnel, les Chambres fédérales ont lié l'initiative au contre-projet indirect. En d'autres termes, les 250 millions supplémentaires ne seront débloqués que dans l'hypothèse où l'initiative est rejetée en votation populaire.

La question à trancher en début d'année prochaine est donc relativement simple. Voulons-nous un chambardement complet de la politique fédérale du logement, comme l'exige l'initiative? Ou préférons-nous une mesure ciblée et concrète en faveur des coopératives d'habitation? Notre choix est fait: nous voterons résolument NON à l'initiative.

DÉCEMBRE ET JANVIER RABAIS -20% ESCABEAUX SIMPLES ET DOUBLES



-20%

Nombre marches	Hauteur travail	Promotion CHF
3	2,65 m	102.- 82.-
4	2,88 m	135.- 106.-
5	3,12 m	145.- 116.-
6	3,36 m	175.- 140.-
7	3,59 m	201.- 161.-
8	3,82 m	240.- 192.-
9	4,05 m	260.- 208.-
10	4,28 m	288.- 230.-
11	4,52 m	317.- 254.-
12	4,76 m	346.- 277.-

Nombre marches	Hauteur travail	Promotion CHF
2 x 2	2,48 m	89.- 71.-
2 x 3	2,72 m	98.- 78.-
2 x 4	2,80 m	105.- 84.-
2 x 5	3,03 m	125.- 100.-
2 x 6	3,30 m	142.- 114.-
2 x 7	3,54 m	172.- 138.-
2 x 8	3,76 m	190.- 152.-
2 x 9	3,99 m	213.- 170.-
2 x 10	4,23 m	242.- 194.-
2 x 11	4,49 m	269.- 215.-
2 x 13	4,97 m	325.- 260.-



-20%

Paiement comptant à la commande ou à l'enlèvement. Prix valable en octobre et novembre, hors taxes et livraison

ACCES & ELEVATIQUE SA

Ch. Mont-de-Faux 2 • 1023 Crissier • info@elevatique.ch
☎ 021 711 77 77 • ☎ 021 711 77 78 • www.elevatique.ch

sans
brouillard

ST MAX II

Pistolet Airless

- » Plus de pression !
- » Plus léger !
- » Plus précis !



* Promo d'automne*
Kit rouleau alimenté
JetRoller Gratuit !!



* Pour l'achat d'un airless STMax valable jusqu'au 31.12.2019



Plus de débit !
2.3 l/min

dimatec

La pulvérisation
des pros !

1219 Aire - Genève
www.dimatec.ch

Tél. 022 796 44 44
Fax 022 796 66 30



**Cet emplacement
vous intéresse ?**

Contactez-nous au

027 322 52 66

ou par e-mail

xavier.saillen@frepp.ch



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Notre offre

- Un quart de page vertical (90x132 mm)
- Parution toute l'année dans le FREPP Info (4 éditions)
- Editions de mars, juin, septembre et décembre
- Une invitation à l'assemblée des délégués FREPP
- Au prix de Fr. 2000.- (hors taxes)

Faillites en série : ça suffit !



NICOLAS RUFENER
Directeur constructionromande

La problématique des faillites en série, comme composante de la concurrence déloyale, a pris ces dernières années une ampleur sans précédent. Les autorités fédérales semblent enfin s'y intéresser et constructionromande a décidé d'en faire une priorité absolue pour l'année à venir.

Ces agissements sont le fait d'une faible minorité, mais ils peuvent perturber le marché de manière conséquente. Les principales victimes de ces abus sont les travailleurs, les clients, les autorités fiscales, les assurances sociales (assurance-chômage, assurance-vieillesse

et survivants), le Fonds de garantie LPP, la Centrale de compensation et les entreprises qui respectent les règles.

Récemment, plusieurs chantiers ont défrayé la chronique

L'on a ainsi vu des familles totalement désemparées quand la construction de leurs logements s'est retrouvée arrêtée après que l'entrepreneur général ait disparu de la circulation.

Dans d'autres cas, ce sont les maîtres d'ouvrage importants qui ont profité de ce que ces entreprises tricheuses offrent des prix largement inférieurs à celles de leurs concurrents, pour acquérir des prestations à vil prix. Conscient de ces dérives, le Conseil Fédéral a lancé une consultation en 2015, puis a publié au début de l'été 2019 un message à l'attention du Parlement sur une modification de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. A priori, c'est un début mais ce projet ne va clairement pas assez loin.

Il ne dit rien des propositions de l'industrie de la construction, qui vont de la création d'un registre fédéral des poursuites et des faillites à la possibilité de punir pénalement le fait d'organiser volontairement l'insolvabilité d'une entreprise, avant une saisie ou une faillite, et de pratiquer le dumping salarial.

Il serait aussi intéressant d'examiner la possibilité pour les créanciers d'attaquer directement en responsabilité civile les entrepreneurs qui abusent de la faillite, de donner aux Commissions professionnelles paritaires une délégation de pouvoir de l'Etat pour prendre des décisions formelles, reconnues comme titre de mainlevée définitive et de rendre l'inscription au Registre du commerce obligatoire pour toutes les entreprises ayant

leur siège en Suisse. Au niveau du Parlement, trois motions ont été adoptées, dont une déposée par le Conseiller national Olivier Feller. Elle vise une modification du Code des obligations de manière à conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité civile contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage en manquant à leurs devoirs. Contrairement à la situation actuelle, les

Il serait aussi intéressant d'examiner la possibilité pour les créanciers d'attaquer directement en responsabilité civile les entrepreneurs qui abusent de la faillite.

fournisseurs, sous-traitants, travailleurs et caisses de pension pourraient ainsi lancer une action en responsabilité civile contre

les entreprises coupables de pratiques frauduleuses.

La balle est donc dans le camp du Parlement fédéral, qui a toutes les cartes en mains pour faire évoluer positivement le projet du Conseil Fédéral.

PUB



Demandez
une offre:
0848 820 820

Moins de tracas pour les indépendants.

L'assurance des chefs d'entreprise de la Suva offre une protection financière unique en son genre aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante en cas de maladies professionnelles et d'accidents du travail ou durant les loisirs. Les membres de la famille travaillant dans l'entreprise sans percevoir de salaire soumis à l'AVS peuvent également en bénéficier. Infos complémentaires: www.suva.ch/chefsentreprise.

suva

L'obligation d'annoncer les postes vacants est respectée et mise en œuvre efficacement

Le 1^{er} novembre 2019, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a publié le premier rapport sur le monitoring de l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Le rapport conclut que l'obligation d'annonce est respectée des employeurs et qu'elle est mise

Le nombre de personnes à la recherche d'un emploi dans une profession concernée par l'obligation et disposant d'un login ne cesse d'augmenter.

en œuvre conformément à la loi. Le 1^{er} janvier 2020, la valeur seuil déclenchant l'obligation d'annoncer les postes vacants sera abaissée à un taux de chômage moyen de 5 %, comme prévu par la loi. Les

genres de professions concernés sont déterminés désormais d'après la nouvelle nomenclature suisse des professions.

Le premier rapport de monitoring du SECO montre à l'aide des procédures d'annonce et de traitement des postes soumis à l'obligation d'annoncer les postes vacants que ladite obligation est mise en œuvre conformément à la loi et avec efficacité depuis son introduction en juillet 2018. L'obligation d'annonce a été intégrée avec succès dans le système du service public de l'emploi et les procédures administratives entre employeurs, agences de placement privées et offices régionaux de placement (ORP) sont établies. Dans leurs re-

cherches d'emploi, les demandeurs d'emploi utilisent de plus en plus la priorité de l'information qui leur est donnée sur les postes vacants. Les chances que cette priorité offre ne sont toutefois pas encore mises à profit complètement.

Augmentation marquée du nombre des postes annoncés

Après l'introduction de l'obligation d'annonce en juillet 2018, le nombre des postes annoncés a augmenté drastiquement, pour se stabiliser à un niveau élevé. Pendant la première année, les ORP ont reçu des employeurs environ 120 000 annonces pour un total de 200 000 postes concernés par l'obligation. Ces chiffres sont presque trois fois supérieurs aux résultats attendus avant l'introduction de l'obligation. Les annonces ont été transmises par les entreprises elles-mêmes, mais aussi de façon croissante par des agences de placement privées. Plus de 80 % des postes annoncés proviennent des secteurs de l'hôtellerie/restauration, de la construction et de l'industrie.

Efficacité des ORP dans la vérification et la publication des postes

Les ORP ont, dans plus de 98 % des cas, vérifié puis publié les postes annoncés dans

les 24 heures dans Job-Room, sur la plateforme Internet travail.swiss. Pendant les cinq premiers jours ouvrés suivant cette publication, seuls les demandeurs d'emploi enregistrés auprès d'un ORP ont accès aux postes annoncés grâce à un login personnel. Un quart des demandeurs d'emploi enregistrés auprès d'un ORP ont utilisé cette priorité d'information pour rechercher un emploi dans un genre de profession concerné par l'obligation d'annonce. Le nombre de personnes à la recherche d'un emploi dans une profession concernée par l'obligation et disposant d'un login ne cesse d'augmenter. Leur proportion était de 28 % en septembre 2019. Il s'agit à l'avenir d'encourager davantage l'utilisation de la priorité de l'information.

Propositions de dossiers pour une annonce sur deux

Pendant les trois jours suivant l'annonce d'un poste et sa publication sur travail.swiss, les ORP ont transmis au total 195 000 dossiers pertinents de demandeurs d'emploi inscrits pour 64 000 des 120 000 annonces de postes reçues. Ainsi, les employeurs et les agences de placement privées ont reçu au moins un dossier de candidat pour environ 55 % de leurs annonces.

Parmi les employeurs qui ont reçu au moins un dossier de candidat en réponse à leurs annonces, 91 % ont donné un feedback aux ORP comme demandé. Pour 8 % de ces feedbacks, les employeurs ont répondu qu'ils pouvaient engager un candidat proposé pour au moins un poste. Étant donné que plusieurs postes vacants dans une profession concernée par l'obligation pouvaient être communiqués dans une même annonce, un engagement au moins a eu lieu pour environ 4800 annonces.

Dès le 1^{er} janvier 2020

NOUVELLE NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET LISTE DES GENRES DE PROFESSIONS SOUMIS À L'OBLIGATION D'ANNONCE EN 2020

La période transitoire pour la valeur seuil se terminant le 1^{er} JANVIER 2020, à partir de cette date **L'OBLIGATION D'ANNONCE S'APPLIQUERA AUX GENRES DE PROFESSIONS DONT LE TAUX DE CHÔMAGE ATTEINT 5 %**, comme prévu par la loi. Dans cette optique, l'Office fédéral de la statistique a révisé la nomenclature suisse des professions, en collaboration avec le SECO et après avoir consulté les associations professionnelles et patronales. Cette nouvelle nomenclature (CH-ISCO-19) remplace la nomenclature des professions utilisée jusqu'à présent (NSP 2000).

Sur la base de la nouvelle nomenclature, le SECO a publié, le 18 octobre 2019 sur travail.swiss, la liste des genres de professions soumis à l'obligation d'annonce en 2020 (voire listes des principales professions ci-dessous).

LISTE DES PRINCIPALES PROFESSIONS CONCERNÉES (TAUX DE CHÔMAGE SUPÉRIEUR À 5 %)

CONSTRUCTION

AIDE-PEINTRE

AIDE-PLÂTRIER

Assistant-constructeur de fondations
Assistant-constructeur de voies ferrées
Assistant-constructeur de routes
Coffreur
Conducteur d'élévateur
Constructeur de voies ferrées
Constructeur de fondations
Constructeur de routes
Constructeur spécialisé de tunnel
Echafaudeur
Etancheur
Façadier
Ferrailleur
Grutier
Manœuvre, bâtiment
Manœuvre, génie civil
Manœuvre, industrie du bois
Manœuvre, métallurgie et fabrication des produits métalliques
Manœuvre, services d'aménagement
Mineur
Opérateur de sciage d'édifice
Ouvrier de tunnel

Ouvrier de la construction, second oeuvre
Ouvrier de la construction, secteur principal de la construction

Paveur

PEINTRE

PLÂTRIER

Poseur de pierres
Praticien en échafaudage
Praticien en étanchéité
Praticien en façades
Spécialiste assainissement d'ouvrage paysager

HÔTELLERIE/RESTAURATION

Aide-cuisinier
Auxiliaire de service (restauration)
Casserolier
Chef de réception
Concierge d'hôtel
Hôtesse
Hôtesse d'accueil
Pizzaiolo
Portier
Réceptionniste
Réceptionniste d'hôtel
Secrétaire d'hôtel
Spécialiste en communication hôtelière

AUTRES PROFESSIONS

Aide-mouleur
Agent relation client
Déménageur
Eboueur
Employé de blanchisserie
Employé de conditionnement
Manœuvre, industrie chimique et pharmaceutique
Manœuvre, entretien et réparation de véhicules à moteur
Manœuvre, industrie alimentaire
Manœuvre, industrie de l'électronique
Manœuvre, industrie horlogère
Manœuvre, industrie mécanique
Manœuvre, industrie textile
Manœuvre, logistique
Nettoyeur de textiles
Ouvrier d'exploitation
Recycleur
Téléphoniste

Sécurité au travail

Pas d'improvisation !

Mettez tout en œuvre pour éviter tout accident lors de travaux dans les cages d'escalier et les colonnes montantes. Dites non à l'improvisation ! Veillez à ce que le matériel nécessaire aux mesures de protection soit disponible sur place. Assurez-vous que vos collaborateurs possèdent les connaissances requises en matière de sécurité au travail ! Vérifiez que les mesures de sécurité sont prises et mises en œuvre !



Pour des informations sur les mesures à prendre en matière de sécurité au travail dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud:

Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture pour la sécurité au travail

FREPP - Tél. 027 322 52 60 - Fax 027 322 24 84 - www.frepp.ch - info@frepp.ch

Genève: F4S SA - GPG 058 715 32 11 - www.gpg.ch - gpg@fer-ge.ch

Les requêtes patronales au nouveau Parlement



MARCO TADDEI
Responsable romand
de l'Union patronale suisse

Le grand chambardement. La vague verte qui a déferlé sur la Suisse le 20 octobre dernier a entraîné dans son sillage une recomposition de la scène politique fédérale. Jamais encore une élection fédérale n'avait offert de telles incertitudes.

Une chose est sûre cependant : les nouveaux élus devront empoigner plusieurs dossiers de politique patronale revêtant une importance cruciale pour l'avenir du pays. Les employeurs ont établi un catalogue de revendications à leur attention, dont voici les plus importantes.

Adopté début juillet, le compromis des partenaires sociaux sur la LPP, qui est soutenu par le Conseil fédéral, doit être rapidement mis en œuvre.

L'avenir des retraites tout d'abord. Les finances de l'AVS vont à vau l'eau. Pour assurer la pérennité de notre principale assurance sociale, une réforme structurelle et équilibrée, touchant aussi bien les recettes que les dépenses, s'impose. Dans un premier temps, il s'agit de stabiliser les finances de l'AVS jusqu'au milieu des années 2020. A cette fin, l'âge de la retraite des femmes doit être porté à 65 ans et la TVA relevée de 0,3 point, alors que le Conseil fédéral propose une hausse de 0,7 point.

Pour sécuriser les assurances sociales, le nouveau Parlement devra surmonter le tabou du relèvement progressif de l'âge de la retraite. A l'instar de nom-

breux pays de l'UE, la Suisse ne peut faire l'économie, face au défi démographique, d'un relèvement progressif de cette limite générale à partir de 2027. Adopté début juillet, le compromis des partenaires sociaux sur la LPP, qui est soutenu par le Conseil fédéral, doit être rapidement mis en œuvre. Les mesures proposées modernisent et renforcent les institutions de la LPP. Elles réduisent le taux de conversion minimal tout en garantissant le niveau actuel des rentes. Le compromis améliore à la fois la situation des assurés à faible revenu, en particulier les femmes, et l'employabilité des seniors.

Les accords bilatéraux avec l'UE doivent être préservés et développés, dans le respect des mesures d'accompagnement qui assurent la protection des travailleurs. Les employeurs sont favorables à l'accord-cadre, moyennant certains correctifs et précisions. Ils rejettent sans réserve l'initiative de résiliation de l'UDC, qui pourrait sonner le glas de la voie bilatérale.

Quotas féminins, contrôles des salaires, congés de toutes sortes : le Parlement sortant a péché par des interventions dirigistes gonflant l'Etat providence. Cette boulimie législative, qui renchérit les coûts salariaux et met à mal l'efficacité du marché du travail, doit être enrayée à tout prix. Les em-

ployeurs préconisent des mesures prises individuellement ou dans le cadre de conventions collectives adaptées aux possibilités et aux besoins des entreprises.

En vigueur depuis 1964, la Loi fédérale sur le travail apparaît obsolète au vu des profondes mutations que connaît le marché du travail. L'automatisation des emplois, l'essor des plateformes numériques, l'apparition de nouvelles formes de travail, appellent une modernisation de cette loi. Sur la question de l'enregistrement simplifié du temps de travail, qui a été introduit le 1^{er} janvier 2016, une deuxième étape s'impose en vue d'éliminer l'inégalité actuelle entre les entreprises avec et sans convention collective.

NOS PARTENAIRES

pour le perfectionnement professionnel



Rigips

SAINT-GOBAIN

FIDKIT®

HGC

REICHENBACH SA



PARQUETS - MOQUETTES - PVC - LINOS - STORES - PAPIERS PEINTS

ISOVER
SAINT-GOBAIN



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

VAUD

Inscription et informations : www.ecole-construction.ch - T 021 342 30 00

*** Service de la formation de la FVE - formationcontinue@fve.ch - T 021 632 11 30

NOUVEAUTÉS DANS LA CLOISON LÉGÈRE ET INTÉGRATION D'ÉLÉMENTS

Description : Découvrir le concept de construction modulaire autoportante avec les normes EI correspondantes, l'intégration de vitrages affleurés dans la cloison, l'intégration de portes coulissantes et affleurées plafond autoporteur aux normes EI ainsi que diverses nouveautés du secteur.

Qui : CFC de plâtrier ou titre jugé équivalent.

Lieu : Ecole de la construction à Tolochenaz

Date : Vendredi 24 janvier 2020

Horaire : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Intervenants : Formateurs de l'Ecole de la construction et Benjamin Jacot-Descombes (Rigips)

ISOLATION FAIBLE ÉPAISSEUR ET POSE DE REVÊTEMENTS MURAUX

Description : Démonstration et pose d'isolation type Klima Tec et SuperWand, du papier peint, du textile mural et autres revêtements.

Qui : CFC de peintre ou titre jugé équivalent

Lieu : Ecole de la construction à Tolochenaz

Date : Mardi 21 janvier 2020

Horaire : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Intervenants : Formateurs de l'Ecole de la construction et Reichenbach

CONFÉRENCE SUR LES NOUVEAUTÉS ET LES INTÉGRÉS DANS LES CLOISONS LÉGÈRES

Description : Découvrir le concept de construction modulaire autoportante avec les normes EI correspondantes, l'intégration de vitrages affleurés dans la cloison, l'intégration de portes coulissantes et affleurées plafond autoporteur aux normes EI ainsi que diverses nouveautés du secteur.

Qui : Chefs d'entreprise, planificateurs, responsables de chantiers dans le domaine de la plâtrerie

Lieu : Ecole de la construction à Tolochenaz

Date : Mardi 5 mai 2020

Horaire : de 17 h à 19 h suivi d'un apéritif

Intervenant : Benjamin Jacot-Descombes (Rigips)

FORMATION DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (ÉLÉMENTS COUPE-FEUX)

Description : Les prescriptions suisses en matière de protection incendie visent à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions. La maison Hilti propose des solutions pour la protection incendie passive dans les bâtiments publics et privés.

Qui : CFC peintre ou plâtrier ou titre jugé équivalent

Lieu : Ecole de la construction à Tolochenaz

Date : Vendredi 6 mars 2020

Horaire : de 8 h à 12 h

Intervenant : Damien Rappaz (Hilti)

LA GESTION D'UN CHANTIER: LES BONNES PRATIQUES ***

Description : Permettre aux collaborateurs des entrepreneurs, actifs sur les chantiers de consolider les connaissances élémentaires en matière de bonnes pratiques, à savoir, entre autres :

- comprendre l'environnement du chantier;
- savoir lire correctement un plan;
- être capable de prendre correctement une mesure;
- savoir transmettre une information par un croquis, un mail, une photo;
- connaître les règles élémentaires de sécurité
- identifier et gérer les conflits;
- valoriser l'importance de satisfaire sa clientèle.

Qui : Travailleurs du second œuvre avec ou sans CFC, chefs de chantier

Lieu : Ecole de la construction à Tolochenaz

Date : Vendredi 24 janvier 2020

Horaire : 9 périodes de formation de 8 h à 17 h 15

entrepreneurs!
fédération vaudoise

—
Groupe plâtrerie
et peinture

... et travaillent avec du personnel qualifié.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

NEUCHÂTEL

Inscription et informations : www.forma2.ch - info@forma2.ch - T 032 931 18 14 - F 032 931 18 15

ACCIDENTS DE CHANTIER, PREMIERS SECOURS

Description : Ce cours de premiers secours est conçu pour répondre aux attentes spécifiques des travailleurs dans la construction. Il comprend une partie théorique et des mises en situation. Les éléments suivants seront travaillés : sécurité, alarme, approche d'une victime consciente, chutes, plaies, hémorragies, amputations, brûlures, empalements et fractures. Lieu du cours Centre de formation de FormaMed Sàrl à Cortaillod

Qui : CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre

Lieu : Centre de formation de FormaMed Sàrl, Cortaillod

Date : Jeudi 30 janvier 2020 (veuillez contacter Forma2)

Intervenants : FormaMed Sàrl

RETRAITE ANTICIPEE RESOR, QUELS SONT MES DROITS ?

Description : Cette conférence représente une occasion de s'informer sur le fonctionnement de la retraite anticipée et de connaître ses droits à en bénéficier, les origines et les perspectives de la retraite anticipée dans le second œuvre seront également évoquées. Lieu: CPMB, Colombier

Qui : CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre

Date : Mercredi 19 février 2020

Horaire : De 18 h à 20 h

Intervenants : Aldo Ferrari, vice-président de la fondation RESOR, et du syndicat Unia



COURS DE PERFECTIONNEMENT

NEUCHÂTEL

Inscription et informations : www.forma2.ch - info@forma2.ch - T 032 931 18 14 - F 032 931 18 15

CLOISONS LÉGÈRES ET PROTECTION INCENDIE

- Description :** Le cours traitera d'un point de vue pratique et théorique la construction de cloisons légères sous l'angle de la protection incendie. Les points suivants seront traités: utilisation des matériaux de construction, catégories de réaction au feu, directives de protection incendie, analyse de la documentation technique, optimisation, démonstrations pratiques des bonnes et mauvaises exécutions, exercices pratiques, conséquences des mauvaises exécutions.
- Qui :** CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre
- Lieu :** Centre de formation K-SEG SA, Bulle
- Date :** Jeudi 20 février 2020
- Horaires :** Toute la journée
- Intervenants :** Safet Kujundzic (K-SEG), Benjamin Jacot-Descombes (Rigips)

AUTOCAD (DAO)

- Description :** Apprendre à maîtriser les outils de base du logiciel AutoCad. Introduction de base sur gestionnaire Windows, généralités du logiciel, découverte et utilisation des outils de base, dessin prototype, configuration du traçage, traçage sur imprimante.
- Qui :** CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre
- Lieu :** CPMB, Colombier
- Date :** A définir (veuillez contacter Forma2)
- Horaires :** De 17 h 55 à 20 h 10 (15 soirées, soit 45 périodes)
- Intervenants :** Un enseignant du CPMB

TRAVAIL EN HAUTEUR, ASSURAGE PAR CORDE (MODULE DE BASE)

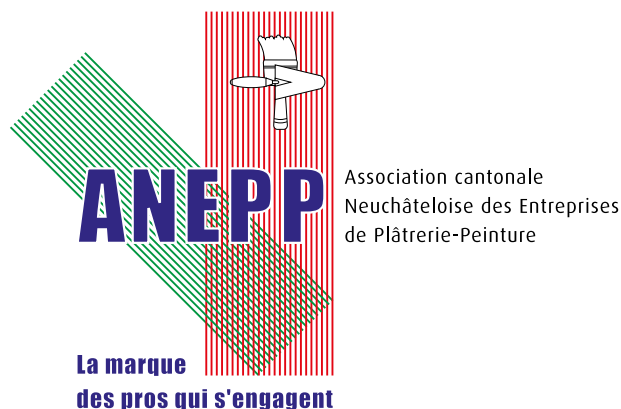
- Description :** Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour l'utilisation optimale des EPI contre la chute (assurage par cordes). Réduire les risques de chute et les conséquences de celle-ci, ainsi qu'améliorer le confort du travail en hauteur tout en répondant aux exigences légales et aux normes actuelles.
- Qui :** CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre
- Lieu :** Palézieux (voir remarque ci-dessous)
- Date :** A définir (veuillez contacter Forma2)
- Horaires :** Toute la journée
- Intervenants :** Altimum SA

PLATEFORME ÉLÉVATRICE

- Description :** Les participants sont formés en théorie et en pratique sur la réglementation, la mise en service conforme, le déplacement et la manipulation de la plateforme. Une certification (IPAF) est remise à l'issue du cours.
- Qui :** CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre
- Lieu :** Marly (FR) ou Chavornay (VD)
- Date :** A définir (veuillez contacter Forma2)
- Horaires :** Une journée
- Intervenants :** Formateurs spécialisés ASFL

CARISTE

- Description :** Plusieurs formations débouchant sur une reconnaissance officielle pour la conduite de chariots élévateurs vous sont proposées pour répondre à vos besoins. Selon votre expérience personnelle vous pouvez choisir un cours pour débutant, une formation intensive ou un perfectionnement. Il est possible de s'inscrire simultanément à plusieurs modules.
- Ce cours permet de répondre à l'obligation de formation pour tous les travaux représentant des dangers particuliers Cf. OPS art 6 et 8.
- Lieu :** Marly (FR) ou Chavornay (VD)
- Date :** A définir (veuillez contacter Forma2)
- Intervenants :** Formateurs spécialisés ASFL



COURS DE PERFECTIONNEMENT

VALAIS

Inscription et informations : www.bureaudesmetiers.ch - jennifer.locher@bureaudesmetiers.ch - T 027 327 51 20 - F 027 327 51 80

AMIANTE

Description : Formation de sensibilisation à la problématique « amiante » et dépose de matériaux fortement agglomérés pour les plâtriers-peintres.

Qui : CFC de plâtrier ou peintre

Lieu : Bureau des Métiers à Sion

Date : Jeudi 16 janvier 2020

Horaire : De 8 h à 12 h

Intervenant : Entreprise HSE Conseil SA

TRAITEMENT & ENTRETIEN MURS

Description : Les couches d'adhérence, traitement de fissures et enduits de fonds et rénovations.

Qui : CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre avec expérience

Lieu : Maison Fixit SA, Bex

Date : Jeudi 6 février 2020

Horaire : De 8 h à 17 h

Intervenant : Maison Fixit SA, Bex

SYSTÈMES À LA CHAUX

Description : Enduits teinté et naturel, peinture à la chaux, peinture « al fresco », technique « Scraffito »

Qui : CFC de plâtrier ou peintre

Lieu : Local tec-bat, Sion

Date : Jeudi 5 mars 2020

Horaire : De 8 h à 17 h

Intervenants : Thomas Klug, Marco Calogiuri, Urs Boschung (Keimfarben AG)

ÉTANCHÉITÉ ET SOLS BALCON

Description : Cours théorique : Préparation des supports, outillage, consignes et mise en œuvre, différents systèmes STO. Cours pratique : Couche d'impression, enduit et lissage de barrière vapeur, couche d'étanchéité, couche d'usure, finitions unies et systèmes décoratifs.

Qui : CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre avec expérience

Lieu : Centre de vente STO 1027 Lonay

Date : Jeudi 13 février 2020

Horaire : De 8 h à 17 h

Intervenants : L. Pitre, C. Weider et M. Saccomanno (STO)

TRAÇAGE ET MESURES

Description : Traçage : Présentation de laser adapté à la construction à sec, essai pratique avec utilisation de cellule de réception.

Mesures : Présentation des derniers instruments de mesure, présentation et essai pratique d'un disto 3D, présentation et essai pratique du Leica BLK3D pour prise de mesure sur photos.

Qui : CFC de plâtrier ou peintre

Lieu : Local tec-bat, Sion

Date : Mercredi 26 février 2020

Horaire : De 8 h à 12 h

Intervenant : M. Sébastien Viret (NivelTec)

REVÊTEMENTS DES LOCAUX HUMIDES

Description : Cours théorique : Classes de sollicitation et supports, outillage, consignes de mise en œuvre, différents systèmes STO. Cours pratique : STO Creativ Easy, STO Floor Creativ Elastic.

Qui : CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre avec expérience

Lieu : Centre de vente STO, Lonay

Date : Jeudi 12 mars 2020

Horaire : De 8 h 30 à 17 h

Intervenants : L. Pitre, C. Weider et M. Saccomanno (STO)

CHARIOTS ÉLÉVATEURS

Description : L'exigence professionnelle pour la conduite de chariots de manutention demande aux utilisateurs de disposer d'une formation spécifique à la catégorie de machine utilisée.

Nous proposons une formation cariste reconnue par la SUVA pour les différentes catégories : à contrepoids et à timon

Qui : CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre

Lieu : Airnace SA, Evionnaz

Dates : Mardi 21 et mercredi 22 avril 2020

Horaire : De 8 h à 17 h

Intervenants : Instructeurs Airnace SA

COURS DE PERFECTIONNEMENT

VALAIS

Inscription et informations: www.bureaudesmetiers.ch - jennifer.locher@bureaudesmetiers.ch - T 027 327 51 20 - F 027 327 51 80

SYSTÈME RIBOX® RIGIPS

Description: Montage et démontage d'une construction modulaire RiBox® pour une architecture d'intérieur créative.

Qui: CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre avec 5 ans d'expérience

Dates: Mercredi 25 et jeudi 26 mars 2020

Horaire: De 8 h à 16 h

Lieu: Local tec-bat, Sion

Intervenant: Benjamin Jacot-Descombes (Rigips)

PERMIS NACELLE

Description: Formation, théorique et pratique, sanctionnée par un examen et dispensée par une personne disposant d'une formation d'instructeur ou de formateur. Les différentes catégories: 1a Verticale statique - plateforme élévatrice verticale de personnes avec stabilisateurs; 1b Boom statique - nacelles automotrices avec stabilisateurs; 3a Mobile verticale - plateforme élévatrice à ciscaux vertical de personnes; 3b Boom mobile - plateforme de travail automotrice télescopique à articulation

Qui: CFC de plâtrier, peintre ou AFP d'aide-plâtrier, aide-peintre

Lieu: Airnace SA, Evionnaz

Date: Lundi 30 mars 2020

Horaire: De 8 h à 17 h

Intervenants: Instructeurs Airnace SA



Inscription à l'examen du brevet fédéral de

CONTREMAÎTRE

PEINTRE, SPÉCIALISATION RESPONSABLE D'EXPLOITATION

La FREPP et la commission AQ (Assurance Qualité) de la formation supérieure avec l'école de la construction de Tolochenaz, mettent sur pied un examen pour l'obtention du titre de **Contremaître peintre, spécialisation responsable d'exploitation**.

Sont admis à l'examen les candidats qui :

1. disposent d'un certificat fédéral de capacité de peintre ou plâtrier et qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans au moins après l'examen de fin d'apprentissage dans la branche ou sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité dans une branche apparentée du bâtiment et peuvent justifier d'une expérience professionnelle pratique dans la branche de la peinture de 5 ans au moins après l'examen de fin d'apprentissage;
2. ont acquis les certificats des modules requis ou disposent des attestations d'équivalence.
(Toutes les informations sous <http://www.frepp.ch/formation/formation-professionnelle-superieure>)

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen selon le paragraphe 3.41 du règlement et directives de contremaître peintre et de la remise des documents dans les délais impartis.

La taxe de l'examen s'élève à Fr. 1500.--, établie sous forme de facture annexée à la décision d'admission.

Le déroulement de l'examen comprend : un travail de brevet à préparer et présenter, et un entretien professionnel (oral).

L'examen professionnel de contremaître peintre, en français, aura lieu à Tolochenaz :
les 5, 12 et 26 septembre 2020.

Le délai d'inscription auprès de la FREPP est fixé au 3 février 2020.

ENVOYEZ CE BULLETIN

POUR LE 27 JANVIER 2020 AU PLUS TARD

Nom : Prénom :

Adresse :

NP : Lieu :

Téléphone : e-mail :

Pour recevoir la documentation nécessaire à l'inscription, veuillez retourner ce bulletin par courrier à Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP), Xavier Saillen, responsable formation, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion ou par e-mail à xavier.saillen@frepp.ch. Plus d'informations sur www.frepp.ch/formation

Inscription à l'examen du diplôme fédéral de MAÎTRE PLÂTRIER

La FREPP et la commission AQ (Assurance Qualité) de la formation supérieure avec l'école de la construction de Tolochenaz, mettent sur pied un examen pour l'obtention du titre de **Maître plâtrier(-ère)**.

Sont admis à l'examen les candidats qui :

1. sont titulaires d'un brevet de contremaître plâtrier(-ère) constructeur(-trice) à sec ou un certificat jugé équivalent;
2. peuvent justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans au moins dans l'exercice de la profession de plâtrier;
3. ont acquis les certificats des modules requis ou disposent des attestations d'équivalence.

(toutes les informations sous <http://www.frepp.ch/formation/formation-professionnelle-superieure>)

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen selon le paragraphe 3.41 du règlement et directives de maître plâtrier et de la remise des documents dans les délais impartis.

La taxe de l'examen s'élève à Fr. 1500.--, établie sous forme de facture annexée à la décision d'admission.

Le déroulement de l'examen comprend : un travail de diplôme à préparer et présenter, et un entretien professionnel (oral).

L'examen professionnel supérieur de maître plâtrier, en français, aura lieu à Tolochenaz :
du 15 au 17 septembre 2020.

Le délai d'inscription auprès de la FREPP est fixé au 14 février 2020.

ENVOYEZ CE BULLETIN POUR LE 7 FÉVRIER 2020 AU PLUS TARD

Nom : Prénom :

Adresse :

NP : Lieu :

Téléphone : e-mail :

Pour recevoir la documentation nécessaire à l'inscription, veuillez retourner ce bulletin par courrier à Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP), Xavier Saillen, responsable formation, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion ou par e-mail à xavier.saillen@frepp.ch. Plus d'informations sur www.frepp.ch/formation

EasyGov.swiss comprend désormais la déclaration de salaires Suva et une base de données d'autorisation

Le fait que les entreprises peuvent exécuter les dix mutations au registre du commerce les plus courantes en ligne, via EasyGov, offre une grande valeur ajoutée.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) étoffe cette année, pour la deuxième fois, l'offre d'EasyGov.swiss, le portail en ligne pour les entreprises. Avec la version 1.5, la plateforme numérique soutient désormais la déclaration de salaires à la Suva. De plus, la base de données d'autorisation ajoutée procure un aperçu des professions soumises à autorisation et réglementées en Suisse.

La nouvelle version d'EasyGov aide les entrepreneurs à réduire leurs démarches administratives. En se connectant sur une plateforme unique, ils peuvent avoir recours à toujours plus de prestations administratives.

Pour la version 1.5, il s'agit déjà de la deuxième mise à jour plus importante de la plateforme en ligne cette année. En particulier, les petites entreprises dépourvues de logiciel de comptabilité salariale peuvent désormais saisir les données salariales de leurs salariés directement et de façon sécurisée sur EasyGov, et transmettre la déclaration de salaires à la Suva depuis EasyGov.

Est également désormais disponible, la base de données d'informations pour l'exercice des professions réglementées et soumises à autorisation en Suisse. Le portail des autorisations qui existait jusqu'à maintenant sur www.autorisations.admin.ch ferme et est intégralement transféré dans l'offre d'EasyGov avec des fonctions de recherche et de filtrage améliorées.

Des réquisitions de poursuite aux demandes de garantie

Déjà plus de 16 500 entreprises utilisent les services d'EasyGov. Les réquisitions et les informations de poursuite sont particulièrement deman-

dées. Cette offre a été intégrée en été avec la mise à jour 1.4. Depuis, quatre organisations de cautionnement soutenues par la Confédération ont été connectées à la plateforme. Elles soutiennent économiquement les PME durables avec des garanties jusqu'à un million de francs. En outre, le fait que les entreprises peuvent exécuter les dix mutations au registre du commerce les plus courantes en ligne, via EasyGov, offre une grande valeur ajoutée.

Les fondateurs d'entreprises apprécient également EasyGov, car: de l'inscription au registre du commerce jusqu'à l'enregistrement à la TVA, ils peuvent simplement et rapidement réaliser de nombreuses démarches administratives en ligne via la plateforme.

Fiches de paie



Moins de bureaucratie, plus de temps pour l'activité principale

EasyGov s'inscrit dans la stratégie suisse de cyberadministration de la Confédération, des cantons et des communes. Ceux-ci s'investissent en partenariat avec les représentants de l'économie afin de réduire les tâches administratives des PME. EasyGov utilise les possibilités de la numérisation et simplifie l'échange entre les entreprises et les autorités. Avec EasyGov, les entreprises effectuent leurs démarches administratives sur une plateforme en ligne unique. Les PME économisent du temps et de l'argent et l'échange de données est facilité au sein de l'administration.

Prestations offertes par EasyGov.swiss version 1.5
EasyGov offre actuellement les prestations administratives suivantes.

Création d'entreprise

Inscriptions :

- au registre du commerce
- à l'AVS (caisses de compensation)
- à la TVA
- à l'assurance-accidents (Suva et assurance privée)

Mutations dans le registre du commerce avec actes notariés et changement de canton

Poursuite pour dettes et informations de poursuite

pour les entreprises, associations, fondations, coopératives et particuliers

Garanties pour PME

Les coopératives de cautionnement reconnues par la Confédération procurent aux PME un accès plus facile aux crédits bancaires. Les PME peuvent contacter les organisations de cautionnement compétentes via EasyGov.

Déclarations de salaires Suva

Les entreprises dépourvues de logiciel de comptabilité salariale peuvent directement saisir leurs données de salaires sur EasyGov, puis les transmettre à la Suva.

Base de données d'autorisation

Aperçu des professions soumises à autorisation et réglementées en Suisse au niveau de la Confédération, des cantons et des communes.



Afin d'optimiser
l'organisation
de cette collecte

**INSCRIVEZ-VOUS
IMPÉRATIVEMENT**

via le formulaire
ci-contre
jusqu'au

24 JANVIER 2020

et tâchez d'être
le plus précis possible
dans vos annonces
de quantités.

**MERCI DE
VOTRE
COOPÉRATION**

Collecte 2020 des déchets spéciaux

Pour la 15^e année consécutive, la FREPP offre à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture de Suisse romande une solution avantageuse à la question de l'élimination des déchets et soldes de peinture qui est soumise à une législation contraignante rendant l'opération de plus en plus complexe et coûteuse. Pour ce faire, des collectes de peintures avec et sans solvants, ainsi que de bidons vides en métal ou PVC, sont mises sur pied dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous.

La FREPP vous propose, à travers cette collecte, une solution simple et peu coûteuse pour éliminer vos déchets de peinture, en espérant que vous serez nombreux à pouvoir en profiter.

Les déchets de peinture et les

bidons vides seront facturés par la FREPP qui, en prenant en charge les frais de transport, de main-d'œuvre pour le tri et l'établissement des documents de suivi, peut faire bénéficier ses membres de tarifs préférentiels :

	MEMBRES FREPP Fr.	NON-MEMBRES FREPP Fr.
Peinture sans solvants (bidons en plastique, y c. crépis en bidon)	0,35 le kg	0,55 le kg
Peinture avec solvants	1,20 le kg	1,60 le kg
Bidons vides en métal	0,75 le kg	1,05 le kg
Bidons vides en plastique	0,45 le kg	0,80 le kg

Régions	Dates et heures	Lieux de réception
Valais central	Mardi 4 février 2020 08 h 00 à 11 h 00	UTO – Promenade des Berges 10 1958 Uvrier
Genève	Jeudi 6 février 2020 08 h 00 à 16 h 00	SOGETRI – Route de Satigny 44 1242 Satigny
Montagnes neuchâteloises	Mardi 11 février 2020 08 h 00 à 11 h 00	VADEC – Rue de l'Industrie 39 2300 La Chaux-de-Fonds
Vaud	Jeudi 13 février 2020 08 h 00 à 11 h 00	SOGETRI – Chemin du Saux 7 1131 Tolochenaz
Fribourg	Mardi 18 février 2020 08 h 00 à 16 h 00	TRANSVOIRIE ROSÉ – Route des Tuileries 9 1754 Rosé
Chablais – Riviera	Jeudi 20 février 2020 08 h 00 à 11 h 00	SATOM – Route Bœuferrant-Nord 16 1870 Monthey



En participant à la collecte des déchets spéciaux de la FREPP, vous recevrez une attestation de bonne pratique en matière d'environnement.



Prise en charge

Pour faciliter et accélérer la prise en charge de vos déchets, nous vous prions de tenir compte de ce qui suit :

- les déchets de peinture seront amenés dans leur emballage d'origine (fonds de bidons et bidons partiellement pleins),
- les bidons de peinture avec et sans solvants ainsi que les bidons vides en métal ou en plastique seront préalablement triés et feront l'objet de lots bien séparés,

- pour des raisons de pesage, il est souhaitable que les grandes quantités fassent l'objet de deux voyages (avec et sans solvants) bien distincts,

Autres déchets

Nous vous encourageons à profiter de l'occasion pour amener également d'autres déchets qui encombreront votre dépôt.

FREPP

TYPE DE DÉCHETS EN EMBALLAGE D'ORIGINE

	par kg
Acides	Fr. 1,50
Bases, eaux résiduelles, alcalin	Fr. 0,75
Liquides photos	Fr. 0,70
Solvants, produits nettoyage, white-spirit	Fr. 0,70
Huiles de moteur et d'engrenage, huiles minérales	Fr. 0,20
Huiles végétales	Fr. 0,65
Absorbants souillés (filtres)	Fr. 0,75
Chiffons et étoupes souillés de produits dangereux	Fr. 1,00
Emballages vides souillés de produits dangereux	Fr. 1,00
Ampoules à vapeur métallique	Gratuit
Tubes fluorescents (néons)	Gratuit
Déchets contenant du mercure métallique	Fr. 10,00
Piles	Gratuit
Batteries de voitures (accumulateurs au plomb)	Gratuit
Antiparasitaires	Fr. 2,50
Produits ménagers	Fr. 2,50
Produits chimiques avec indication du produit	Fr. 2,50
Médicaments périmés à trier	Fr. 2,50
Frais administratifs par type de déchets et par documents de suivi	Fr. 25,00

Ces prix s'entendent transport compris, TVA de 7.7 % et participation à la taxe fédérale RPLP de Fr. 0,032/kg en sus.



COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Nom de l'entreprise:

Date et lieu ☐ Valais central (04.02.2020)

☐ Vaud (13.02.2020)

du dépôt: ☐ Genève (06.02.2020)

☐ Fribourg (18.02.2020)

☐ La Chaux-de-Fonds (11.02.2020)

☐ Chablais/Riviera (20.02.2020)

	Peinture avec solvant	Peinture sans solvant	Bidon vide en métal	Bidon vide en plastique	Autres déchets en gd quantité
Quantités	 kg	 kg	 nbre	 nbre	 kg

Date Timbre et Signature

A retourner pour le vendredi 24 janvier 2020 au plus tard à la FREPP, Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion, par fax au 027 322 24 84, ou par e-mail à romy.hintz@frepp.ch.

LE SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION ÉCHAPPE AU RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE

- Etat de l'indice au 4^e trimestre 2019 : 151
- Variation par rapport au trimestre précédent : +0,8 % ↗
- Variation par rapport au même trimestre 2018 : +9,7 % ↗

Année:	2017	2018					2019				Variation en point d'indice p.r.	
Trimestre:	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV		3 ^e trim. 2019	4 ^e trim. 2018
Indice de la construction	145	142	142	138	138	143	148	150	151		+0,8 % ↗	+9,7 % ↗
Indice du bâtiment	123	122	123	117	117	123	121	128	127		-0,5 % ↘	+8,7 % ↗
Construction de logements	134	134	130	124	124	129	125	133	128		-3,6 % ↘	+3,5 % ↗
Construction industrielle et commerciale	122	120	128	119	123	128	132	136	140		+2,6 % ↗	+13,3 % ↗
Indice du génie civil	177	171	169	169	168	171	188	182	186		+2,1 % ↗	+10,6 % ↗

Au 4^e trimestre 2019, l'indice de la construction peut conserver son niveau élevé du trimestre précédent (+0,8 %). Tandis que les ventes corrigées des variations saisonnières dans le bâtiment devraient légèrement fléchir (-0,5 %), une croissance significative de 2,1 % est attendue dans les travaux publics. Le chiffre d'affaires global de 2019 devrait dépasser d'environ 6 % celui de 2018. Le secteur principal de la

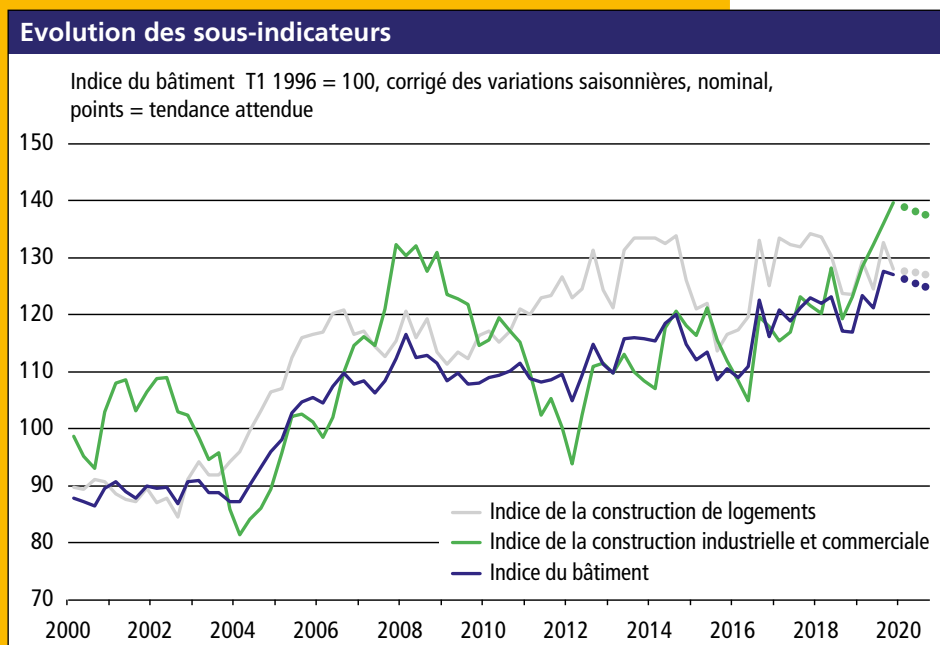
construction peut donc continuer d'échapper au ralentissement économique particulièrement marqué dans l'industrie. Dans l'ensemble, les maîtres d'œuvre peuvent envisager 2020 avec confiance, mais la progression du chiffre d'affaires devrait se décaler de plus en plus du bâtiment vers les travaux publics. Le premier pâtit d'un manque de stimuli à court et moyen termes pour poursuivre sa croissance. Il

est vrai que la réserve de travail encore très élevée dans ce secteur devrait l'empêcher de s'effondrer. Même si aucune récession n'est en vue (prévision de hausse du PIB pour 2020 : 1,4 %), le ralentissement de l'activité économique, en particulier dans la construction non résidentielle, pourrait affecter de plus en plus lourdement la marche des affaires. Les permis de construire indiquent eux aussi un recul

temporaire de la demande dans le bâtiment. Les taux d'intérêt négatifs, en revanche, devraient continuer d'apporter un soutien important en 2020, notamment à celle des logements collectifs, laquelle intéresse toujours les investisseurs malgré la hausse des taux de vacance. Un nombre record de grands projets, encore en planification, devrait également prévenir la baisse du chiffre d'affaires dans la construction résidentielle sur le long terme.

CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE PROCHE DU ZÉNITH

L'indice de la construction pourrait rester proche de son niveau élevé du trimestre précédent (-0,5 %). Alors que l'important secteur de la construction résidentielle devrait quelque peu perdre de son dynamisme (-3,6 %), l'indice indique des résultats annuels positifs pour le bâtiment public (+7,7 %) et la construction non résidentielle (+2,6 %). Le bâtiment peut envisager l'année 2020 avec un optimisme prudent, car il l'abordera avec des carnets de commandes encore très bien remplis. À la fin du 3^e trimestre 2019, la réserve de travail de l'ensemble du secteur du bâtiment dépassait de 17,3 % le niveau du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Reste à savoir si les nouvelles commandes seront aussi élevées que celles de l'année en cours. Le ralentissement économique pourrait



retarder l'un ou l'autre des projets, en particulier dans la construction non résidentielle, et le volume des bâtiments dont la construction a été autorisée ces douze derniers mois est inférieur de 11,9 % à celui

de la même période l'an passé. À cet égard, le recul des nouveaux projets dans le segment non résidentiel et les bâtiments publics (-27,9 %) est particulièrement prononcé.

Sources:

SBV
SSE
SSIC
Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresari-Constructurs

CREDIT SUISSE

CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE : CONTRIBUTION EN BAISSÉ

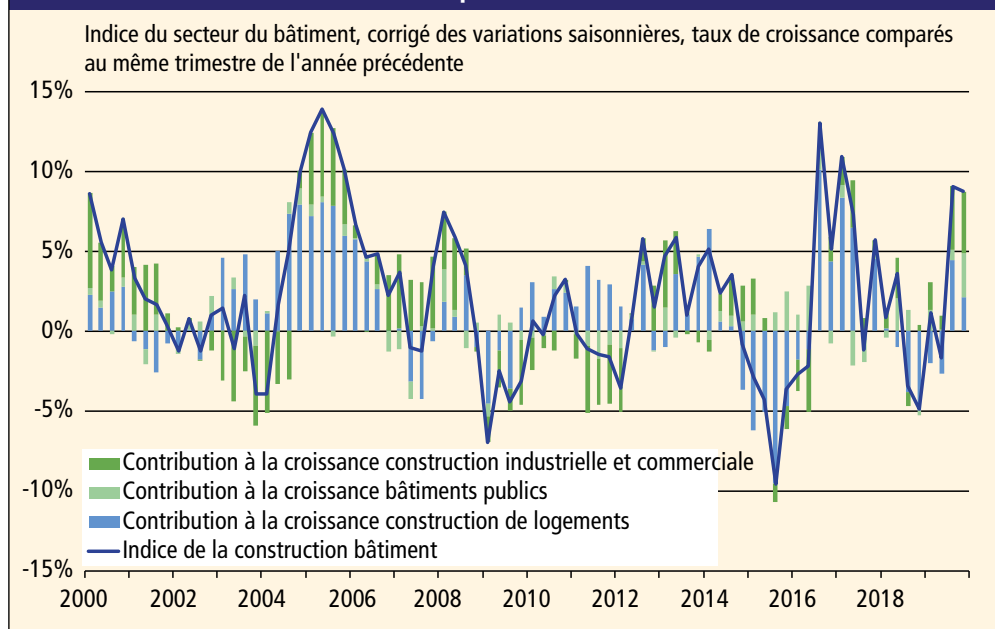
Par rapport à 2018, le bâtiment devrait afficher une nette progression de 8,7 % au 4^e trimestre 2019, les segments du non résidentiel (+13,3 %)

et du bâtiment public (+25,3 %) en constituant les véritables locomotives, tandis que la contribution de la construction résidentielle (+3,5 % par

rapport au même trimestre de l'année précédente) sera la plus faible. Au cours des douze derniers mois, le volume des logements locatifs ayant

obtenu un permis de construire a diminué de 14,4 %, une baisse qui devrait peser sur les chiffres d'affaires ces prochains trimestres. Pourtant, malgré l'augmentation de l'offre excédentaire de logements locatifs à l'extérieur des centres, il n'y a guère de signes d'inversion de tendance dans le segment résidentiel à moyen terme, puisque le nombre élevé de projets faisant l'objet d'une demande de permis de construire reste pratiquement inchangé. Il s'agit notamment de nombreux projets d'envergure, tels que le « Quai Vernets » à Genève, lequel prévoit plus de mille logements et s'inscrit dans un vaste développement urbain intitulé « Praille Acacias Vernets » (PAV), dans le cadre duquel 12 000 appartements et 6000 emplois seront créés ces prochaines décennies.

L'indice de la construction en comparaison annuelle

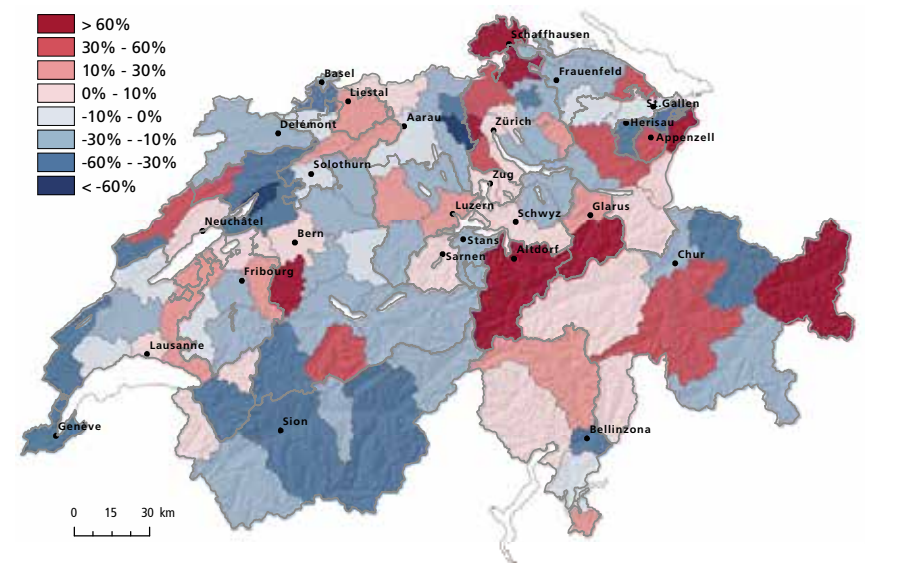


AXES PRIORITAIRES DU SECTEUR DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Le volume d'investissement découlant des demandes de permis de construire fait office d'indicateur de la demande régionale de prestations de construction. Dans les régions économiques colorées en rouge, la planification des nouvelles constructions s'établit à un niveau supérieur à la moyenne des dix dernières années; dans les régions en bleu, cette planification se situe à un niveau inférieur à la moyenne. L'activité de planification de projets en Suisse a évolué latéralement ces six derniers mois, atteignant un volume de 17,8 milliards de francs, un montant inférieur de 3 % à la moyenne des dix dernières années. Des volumes de construction particulièrement élevés ont été récemment annoncés dans les agglomérations de Zurich et de Genève, où plusieurs grands projets doivent être réalisés dans les

Pôles régionaux de la demande dans le bâtiment

Demandes de constructions nouvelles, écart du volume des demandes de permis de construire de ces 6 derniers mois par rapport à la moyenne sur 10 ans par régions économiques



années à venir. Les planifications de projets s'établissent à un nombre inférieur à la moyenne dans 73 des 110 régions économiques. Ces régions englobent une grande partie de la région alpine et du nord-est de

la Suisse, ainsi que l'axe Berne-Aarau et le sud de l'Arc jurassien. Dans le canton du Tessin, le nombre de nouveaux projets présentés a également baissé ces six derniers mois, le calcul se fondant sur les

coûts de construction prévisionnels. En revanche, l'activité de construction dans le domaine de l'immobilier de rapport devrait se maintenir à un niveau élevé et grossir les suroffres croissantes.

Agenda 2020

11-16 février	Salon des métiers Your Challenge, Martigny Championnats romands (plâtrerie-peinture)
18-22 mars	Habitat-Jardin, Lausanne
23-26 avril	Le Comptoir 180°, Martigny
24 avril	Assemblée générale AVMP (VS)
7 mai	Assemblée générale AFEPP (FR)
5 juin	Assemblée générale ANEPP (NE)
11 juin	Assemblée générale GPG (GE)
28 août	Assemblée des délégués FREPP (VS)

Les opinions exprimées dans les publiereportages du FREPP Info n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP).

Impressum

Editeur : Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture
Rue de la Dent-Blanche 8 – 1950 Sion

Périodicité : trimestrielle

Abonnement : Fr. 39.20 par année (HT)
T 027 322 52 60 – info@frepp.ch – www.frepp.ch

Direction
Marcel Delasoie, directeur
T 027 322 52 62 – marcel.delasoie@frepp.ch

Edition et administration
Romy Hintz, adjointe de direction
T 027 322 52 64 – F 027 322 24 84
romy.hintz@frepp.ch

Rédaction, conception et publicité
Xavier Saillen, responsable d'édition
T 027 322 52 66 – xavier.saillen@frepp.ch

© Copyright FREPP
La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.



BULLETIN DE COMMANDE POUR L'INSERTION D'UNE ANNONCE

A retourner à la FREPP, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion, par fax au 027 322 24 84 ou par e-mail à info@frepp.ch

☐ 4 ^e de couverture	Fr. 3500.–
☐ 1 page annonce	Fr. 2500.–
☐ ½ page annonce verticale	Fr. 1250.–
☐ ½ page annonce horizontale	Fr. 1250.–
☐ ¼ page annonce verticale	Fr. 625.–
☐ ¼ page annonce horizontale	Fr. 625.–
☐ Encart selon poids et taille	dès Fr. 1800.– (Contactez-nous pour plus d'informations)

Nombre de parutions:

- ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 (-5%)
☐ 4 (-10%) ☐ 5 (-10%) ☐ 6 (-15%)

Pour l'(les) édition(s) de:

- ☐ mars 20.....
☐ juin 20.....
☐ octobre 20.....
☐ décembre 20.....

Société: _____ Responsable: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

NPA/ Lieu: _____ E-mail: _____

Date: _____ Signature: _____

Tous les prix indiqués sont hors taxes



Moins de formalités



Le portail en ligne des entreprises
easygov.swiss

easygov



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Informations

DONNÉES TECHNIQUES

Tirage	5500 exemplaires
Distribution	Professionnels du plâtre et de la peinture, architectes, planificateurs, constructeurs, entreprises générales, administrations cantonales et communales, services cantonaux des constructions et architectes cantonaux.
Diffusion	Trimestrielle
Format	A4, terminé 210 x 297 mm, ouvert 420 x 297 mm
Impression	Quadrichromie Couché demi-mat 115 g/m ²
Façonnage	Agrafage, pliage et emballage plastique transparent

ANNONCES PUBLICITAIRES

Coût par parution	4 ^e de couverture	Fr. 3500.-
	Page annonce	Fr. 2500.-
	½ page annonce	Fr. 1250.-
	¼ page annonce	Fr. 625.-

Rabais de répétition

3 parutions	5 %	4-5 parutions	10 %	6 parutions	15 %
-------------	-----	---------------	------	-------------	------

« Face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours,
non pas par la force mais par la persévérance ».

H. Jackson Brown

Gessler
160 ans d'imprimerie en 2019

IMPRIMERIE GESSLER SA - MANUFACTURE DES ILES
ROUTE DES ILES 32 - 1950 SION
TEL. 027 327 72 33 - info@gessler.ch - www.gessler.ch

HERBOL CLASSIC PLAFOND

Economique, fiable et universel



PEINTURE POUR ESPACES HABITABLES, MAT FEUTRE ET OFFRANT D'EXCELLENTES PROPRIETES DE MISE EN ŒUVRE SUR LES GRANDES SURFACES SENSIBLES A LA LUMIERE RASANTE.

- Consommation optimisée offrant un très bon rendement (env. 8 à 10 m²/l et par couche)
- Excellentes propriétés d'écoulement, surface lisse
- Pouvoir couvrant élevé et bonne résistance aux frottements
- Durée d'ouverture particulièrement longue, faible tendance aux éclaboussures
- Etiquette environnementale de catégorie B, peinture conforme à toutes les prescriptions Minergie-Eco



Peintures pour parois intérieures Herbol – les HEROES du quotidien.

